

Communauté de Communes du Pays de Villersexel

**Etude sur le transfert de la compétence « eau
et assainissement »**

**Etats des lieux et coût financier du transfert de la
compétence (phase 1).**

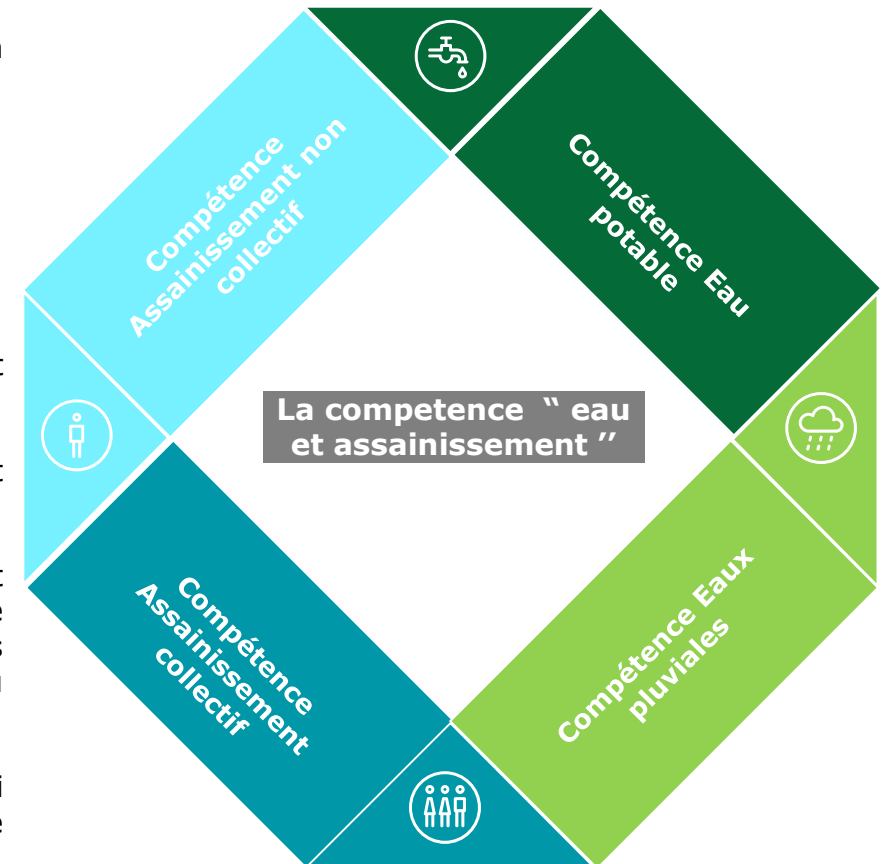


Sommaire

1	Etat des lieux administratif et juridique de la compétence	
2	Etat des lieux du patrimoine des collectivités	
3	Etat des lieux financier	
4	Etat des lieux des moyens humains	
5	Evaluation des performances des services	
6	Annexes	

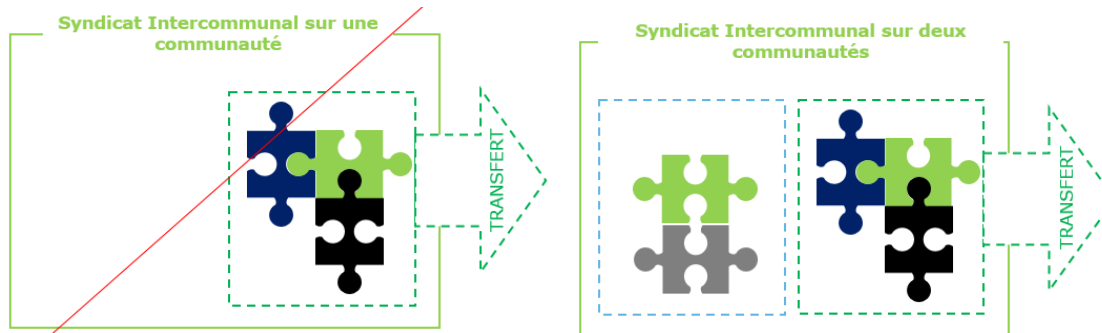
1.0. Rappel sur le contexte réglementaire – l'exercice de la compétence (1)

- La compétence « Eau et Assainissement » englobe plusieurs sous-compétences dont les méthodes de gestion peuvent être très variables d'une commune à une autre.
- **La compétence « eau » intègre :**
 - L'eau potable : Une compétence qui est obligatoirement exercée dans le cadre d'un budget annexe ou par un syndicat.
- **L'assainissement regroupe :**
 - L'assainissement collectif
 - L'assainissement non collectif (**compétence de la CCPV**)
 - L'assainissement est généralement géré par un budget annexe
- Jusqu'au 31 décembre 2019, les compétences « Eau et Assainissement » restent optionnelles pour les communautés de communes.
- À partir du 1^{er} janvier 2020, les communautés de communes devront obligatoirement exercer les compétences « Eau et Assainissement ».
- Pour autant, la **loi n° 2018-702 du 3 août 2018** relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement aux communautés de communes introduit une faculté de report du transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2026, lorsque 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population intercommunale s'opposent au transfert (délibération à prendre avant le 30 juin 2019).
- Concernant la **gestion des eaux pluviales**, pour les communautés de communes la loi précitée introduit une nouvelle compétence distincte pouvant être exercée à titre facultative, et ce même après 2020.
- À noter que les communautés de communes **éligibles à la DGF bonifiée** sont tenues d'exercer intégralement l'assainissement collectif et non collectif lorsque ce bloc de compétences est choisi à titre optionnel (article [L. 5214-23-1](#) du CGCT).



Sur le devenir des syndicats:

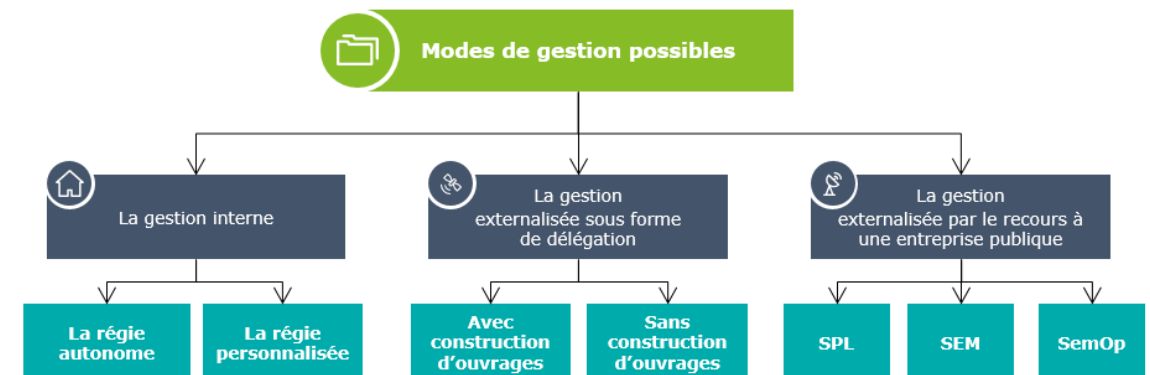
- Au terme du transfert de la compétence deux cas de figures peuvent se présenter concernant les syndicats qui exercent actuellement la compétence « eau et assainissement » :
- **Le syndicat est totalement dissout** s'il regroupe des communes appartenant à une seule communauté de communes.
- **Le syndicat continue d'exister et la communauté se substitue aux communes membres** si le syndicat regroupe au minimum deux communautés de communes.



- Concernant les syndicats qui continueront à exister, il sera possible pour la communauté de réaliser un transfert partiel des compétences eau et assainissement.
- Pour la compétence eau, la communauté pourra par exemple transférer la mission « production » à un syndicat tout en gardant les missions « stockage et distribution ».

Sur les modalités de gestion de la compétence:

- Il est possible d'employer des méthodes variées sur le territoire mais il ne faut pas que le traitement des usagers ou les tarifications soient différents.
- La communauté pourra opter soit pour une gestion directe ou alors déléguer la compétence à un opérateur public ou privé.
- Sur le fondement de la loi du 3 Août précitée la communauté pourra, pour l'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement, créer une **régie unique**, à condition que ces deux services soient soumis aux mêmes règles d'assujettissement à la TVA.
- Le schéma ci-après présente les différents modes de gestion possibles concernant les compétences eau et assainissement:



Sur le devenir des agents :

- Le **transfert de la compétence entraîne également le transfert des agents** qui sont attachés à la compétence.
- Les agents peuvent ne pas être entièrement rattachés à la compétence et exercer d'autres fonctions. Ainsi:
 - Lorsque l'agent n'exerce pas toutes les fonctions dans le service, il a la possibilité de s'opposer au transfert vers la communauté. Dans ce cas une convention de mise à disposition à la communauté peut être établie.
 - Lorsque l'agent exerce la totalité de ses fonctions dans le service, il ne pourra pas s'opposer à son transfert vers la communauté.
- À noter que le transfert de la compétence entraîne généralement une évolution et une réorganisation du service.
- Le transfert de la compétence entraîne aussi une évolution des postes, un changement des missions et des méthodes de travail...

Sur le devenir des DSP et conventions :

- La communauté se substitue de plein droit aux communes pour l'ensemble des contrats et conventions conclus par ses communes membres.
- Les contrats conclus par les communes avant transfert continuent à être appliqués même après transfert, la communauté se substituant simplement aux communes. Néanmoins, la communauté peut renégocier les conditions des contrats.
- Lorsqu'une DSP arrive à échéance, l'EPCI a la possibilité de reprendre le service en régie. Dans ce cas, le personnel du délégataire est généralement repris.
- Lorsque la communauté décide de confier le service à un autre délégataire elle doit s'assurer que les agents titulaires seront réaffectés sur des emplois correspondant à leur grade.

Sur l'obligation d'instaurer un budget annexe :

- La nomenclature M49 précise que l'ensemble des communes qui gèrent les compétences eau potable et assainissement sont tenus d'instaurer un budget annexe unique par service.
- Néanmoins, il existe des dispositions particulières qui sont citées à l'article L. 2224-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- « Les communes de moins de 3 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale dont aucune commune membre n'a plus de 3 000 habitants peuvent établir un budget unique des services d'eau potable et d'assainissement si les deux services sont soumis aux mêmes règles d'assujettissement à la TVA et si leur mode de gestion est identique ».
- Dans le cas de la communauté de communes du Pays de Villersexel, l'institution de deux budgets annexes séparés ne sera pas obligatoire, puisqu'aucune commune membre ne compte plus de 3 000 habitants. Dans ce cas la communauté devra s'assurer que les deux services sont soumis aux mêmes règles d'assujettissement à la TVA et que leur mode de gestion est identique.

1.1. La gestion de l'eau potable – l'exercice de la compétence sur le territoire

- Les gestions sont variées avec la présence de différents syndicats sur le territoire et un nombre relativement important de gestions communales.
- Les différents syndicats qui interviennent dans la gestion de la compétence eau potable sur le territoire sont :
 - Le syndicat de Gouhenans ;
 - Le syndicat de Bassole - 7 communes ;
 - Le syndicat des six bœufs ;
 - Le syndicat de Pautot ;
 - Le syndicat de l'Abbaye des trois rois.
- 8 communes gèrent en régie la compétence eau potable.
- Le tableau ci-dessous présente la structure de la compétence « eau potable » sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Villersexel.

Gestion de la compétence eau		SIAEP de Gouhenans	SIAEP Bassole 7 communes	SIAEP des six Bœufs	SIAEP du Pautot	SIE de l'Abbaye des Trois Rois	Communale
CCPV	Aillevans	x					
	Athesans-Etroitefontaine	x					
	Autrey-Le-Vay		x				
	Beveuge		x				
	Bonnal						x
	Courchaton						x
	Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges			x			
	Esprels		x				
	Fallon				x		
	Georfans		x				
	Gouhenans	x					
	Grammont					x	
	Granges-la-Ville						x
	Granges-le-Bourg						x
	La Vergenne	x					
	Les Magny				x		
	Longeville		x				
	Marast		x				

Gestion de la compétence eau		SIAEP de Gouhenans	SIAEP Bassole 7 communes	SIAEP des six Bœufs	SIAEP du Pautot	SIE de l'Abbaye des Trois Rois	Communale
CCPV	Mignavillers						x
	Moimay		x				
	Mélecey				x		
	Oppenans						x
	Oricourt	x					
	Pont-sur-l'Ognon		x				
	Saint-Ferjeux		x				
	Saint-Sulpice		x				
	Secenans			x			
	Senargent-Mignafans			x			x
	Tressandans						x
	Vellechevreux-et-Courbenans			x			
	Villafans		x				
	Villargent				x		
Hors Périmètre	Villers-la-Ville		x				
	Villersexel		x				
	Arpenans	x					
	Le Val de Gouhenans	x					
	Les Aynans	x					
	Vy-Lès-Lure	x					
	Vallerois Le Bois		x				

1.1. La gestion de l'eau potable – les conventions

- Le **syndicat des eaux de Gouhenans** et la **commune de Lure** ont signé une convention dans laquelle la commune de Lure s'engage à lui fournir de l'eau nécessaire au bon fonctionnement et à la continuité du service d'eau potable du syndicat notamment en période d'étiage.
- Le volume annuel d'eau à fournir est de 150 000 m³
- Le prix facturé au syndicat comprend :
 - Une part délégataire avec notamment :
 - part variable : 0,3842 € ht / m³
 - part fixe : 88,68 € / an
 - Une part collectivité : 0,1670 € ht / m³
- Le **syndicat des eaux des Six Bœufs**, par le biais du délégataire **Véolia**, a signé une convention d'achat d'eau avec les communes de Granges-la-Ville et Saulnot.
- Le syndicat de Bassole 7 communes fourni l'eau potable au SIE Le Pautot. En 2017, le syndicat a vendu 10 558 m³ au SIE le Pautot.
- La commune de Granges-le-Bourg a signé une **convention avec Véolia** pour l'entretien des installations de production d'eau potable et de désinfection. Cette convention prend **fin au 31/12/2020**, la rémunération du prestataire, Véolia, étant établie sur la base d'un forfait de 444,50 € HT par semestre.
- La commune de Sénargent a signé une **convention avec Véolia** pour l'entretien des installations de production d'eau potable et de désinfection. Cette convention prend **fin au 01/06/2022**, la rémunération du prestataire, Véolia, étant établie sur la base d'un forfait de 1 175 € HT par semestre.
- La commune de Aillevans a signé une **convention avec Véolia** pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement.

1.1. La gestion de l'eau potable – les modes de gestion

- Les modes de gestion de la compétence eau potable sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Villersexel diffèrent selon le statut juridique des structures en charge de la compétence.
- À noter que la compétence eau sur le territoire de la commune de SENARGENT-MIGNAFANS est gérée en régie **uniquement** sur le village de Senargent, tandis que le village de Mignafans adhère au syndicat des Six Bœufs.
- Le tableau ci –dessous présente les modalités de gestion de la compétence eau potable adoptées par chaque structure en charge de la compétence.

Modes de gestion	DSP		Régie	Date de fin du contrat
	oui	Délégataire		
Gestion par un syndicat				
SIAEP de Gouhenans	x	Véolia		30/09/2024
SIAEP Bassole 7 communes	x	(Véolia + Gazeo)*		2017
SIAEP des Six Bœufs	x	Véolia		30/04/2020
SIAEP du Pautot			x	
SIE de l'Abbaye des trois rois	x	Véolia		?
Gestion communale				
Bonnal			x	
Courchaton			x	
Granges-la-Ville			x	
Granges-le-Bourgs			x	
Mignavillers			x	
Oppenans			x	
Senargent (village)			x	
Tressandans			x	

* À noter le SIE de Bassole 7 communes a changé de délégataire en 2018. désormais l'exploitation est assurée par la société SAUR jusqu'au 31/12/2027.

1.2. La gestion de l'assainissement – les différents volets de la compétence

- Il faut distinguer l'assainissement collectif de l'assainissement non collectif.
- Alors que l'assainissement collectif est souvent réalisé directement par un syndicat, le « non collectif » peut être réalisé en régie.
- L'assainissement collectif est lui-même distingué selon trois missions qui peuvent être exercées sur un territoire :



- À noter que la compétence assainissement non-collectif est déjà gérée au niveau de la communauté de communes du Pays de Villersexel : ce volet ne sera donc pas abordé dans le cadre de cette étude.

1.2. La gestion de l'assainissement – l'exercice de la mission collective

- La collecte est principalement assurée par les communes sous forme de régie.
- Les communes suivantes n'exercent pas la compétence assainissement collectif :
 - Beveuge ; ➤ Grammont; ➤ Longeville; ➤ Saint-Ferjeux; ➤ Villargent
 - Bonnal; ➤ La Vergenne; ➤ Marast; ➤ Tressandans; ➤ Villers-la-Ville.
 - Georfans; ➤ Les Magny; ➤ Pont-sur-l'Ognon; ➤ Villafans ;
- Les habitations de ces communes sont entièrement en assainissement non collectif: une compétence gérée au niveau de la CCPV.
- La commune d'Autrey-le-Vay a procédé à la dissolution de son BA assainissement collectif au 31/12/2017.**
- Le tableau ci-après présente la structure du volet collecte de la compétence assainissement collectif sur le territoire de la communauté:

Gestion de la compétence Assainissement Collectif - Collecte		Communale	Syndicat du Lagunage Granges la Ville	Modes de Gestion
CCPV	Aillevans	x		régie
	Athesans-Etroitefontaine	x		régie
	Autrey-Le-Vay			
	Beveuge			
	Bonnal			
	Courchaton	x		régie
	Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges	x		régie
	Esprels	x		régie
	Fallon	x		régie
	Georfans			
	Gouhenans	x		régie
	Grammont			
	Granges-la-Ville	x		régie
	Granges-le-Bourg	x		régie
	La Vergenne			
	Les Magny			
	Longeville			

Gestion de la compétence Assainissement Collectif - Collecte		Communale	Syndicat du Lagunage Granges la Ville	Modes de Gestion
CCPV	Marast			
	Mignavillers	x		régie
	Moimay	x		régie
	Mélecey	x		régie
	Oppenans	x		régie
	Oricourt	x		régie
	Pont-sur-l'Ognon			
	Saint-Ferjeux			
	Saint-Sulpice	x		régie
	Secenans	x		régie
	Senargent -Mignafans	x		régie
	Tressandans			
	Vellechevreux-et-Courbenans	x		régie
	Villafans			
	Villargent			
	Villers-la-Ville			
	Villersexel	x		régie

1.2. La gestion de l'assainissement – l'exercice de la mission transport

- Tout comme la collecte, la mission de transport est principalement exercée par les communes sous forme de régie.
- Le tableau ci-après présente la structure du volet transport de la compétence assainissement collectif sur le territoire de la communauté:

<u>Gestion de la compétence Assainissement Collectif - Transport</u>		Communale	Syndicat du Lagunage Granges la Ville	Modes de Gestion
CCPV	Aillevans	x		régie
	Athesans-Etroitefontaine	x		régie
	Autrey-Le-Vay			
	Beveuge			
	Bonnal			
	Courchaton	x		régie
	Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges	x		régie
	Esprels	x		régie
	Fallon	x		régie
	Georfans			
	Gouhenans	x		régie
	Grammont			
	Granges-la-Ville	X		régie
	Granges-le-Bourg	x		régie
	La Vergenne			
	Les Magny			
	Longeville			

<u>Gestion de la compétence Assainissement Collectif - Transport</u>		Communale	Syndicat du Lagunage Granges la Ville	Modes de Gestion
CCPV	Marast			
	Mignavillers	x		régie
	Moimay	x		régie
	Mélecey	x		régie
	Oppenans	x		régie
	Oricourt	x		régie
	Pont-sur-l'Ognon			
	Saint-Ferjeux			
	Saint-Sulpice	x		régie
	Secenans	x		régie
	Senargent-Mignafans	x		régie
	Tressandans			
	Vellechevreux-et-Courbenans	x		régie
	Villafans			
	Villargent			
	Villers-la-Ville			
	Villersexel	x		régie

- La mission de dépollution des eaux usées est principalement assurée par les communes sous forme de régie.
- Le **syndicat du Lagunage Granges la Ville** intervient sur le volet dépollution pour le compte des communes suivantes :
 - Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges ;
 - Granges-la-Ville;
 - Granges-le-Bourg;
 - Secenans.
- Le tableau ci-après présente la structure du volet dépollution de la compétence assainissement collectif sur le territoire de la communauté:

Gestion de la compétence Assainissement Collectif - Dépollution		Communale	Syndicat du Lagunage Granges la Ville	Modes de Gestion
CCPV	Aillevans	x		régie
	Athesans-Etroitefontaine	x		régie
	Autrey-Le-Vay			
	Beveuge			
	Bonnal			
	Courchaton	x		régie
	Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges		x	régie
	Esprels	x		régie
	Fallon	x		régie
	Georfans			
	Gouhenans	x		régie
	Grammont			
	Granges-la-Ville		x	régie
	Granges-le-Bourg		x	régie
	La Vergenne			
	Les Magny			
	Longeville			

Gestion de la compétence Assainissement Collectif - Dépollution		Communale	Syndicat du Lagunage Granges la Ville	Modes de Gestion
CCPV	Marast			
	Mignavillers	x		régie
	Moimay	x		régie
	Mélecey	x		régie
	Oppenans	x		régie
	Oricourt	x		régie
	Pont-sur-l'Ognon			
	Saint-Ferjeux			
	Saint-Sulpice	x		régie
	Secenans		x	régie
	Senargent-Mignafans	x		régie
	Tressandans			
	Vellechevreux-et-Courbenans	x		régie
	Villafans			
	Villargent			
	Villers-la-Ville			
	Villersexel	x		régie

Sommaire

- 1 Etat des lieux administratif et juridique de la compétence
- 2 **Etat des lieux du patrimoine des collectivités**
- 3 Etat des lieux financier
- 4 Etat des lieux des moyens humains
- 5 Evaluation des performances des services
- 6 Annexes

- Il s'agit de dresser un état des lieux technique sur les structures qui exercent la compétence eau et assainissement sur le territoire de la communauté de communes, en s'assurant que les différents ouvrages et équipements sont en conformité avec la réglementation.
- Cet état des lieux permet également d'estimer les remises à niveau nécessaires.
- Les tableaux suivants donnent une vision synthétique du territoire de la CCPV, le détail étant présenté par le cabinet C2i.

	Efficacité du service	L'âge du patrimoine	Taux moyen de renouvellement	Travaux réalisés	Travaux à réaliser (station de pompage, télégestion, inventaire des compteurs, etc.)
SIAEP de Gouhenans	3,62m3 /jour/km	nc	0,69%	Réparation de 37 fuites + remplacement de 163 compteurs + renouvellement de canalisation	Travaux de renouvellement de canalisation (GOUHENANS) + engagement du schéma directeur
SIAEP Bassole 7 communes	3,62m3 /jour/km	nc	1,49%	renouvellement de 33 compteurs + réparation de 41 fuites	Renouvellement canalisations (Autrey, Esprels)
	8,40m3 /jour/km	nc	nc	renouvellement de 34 compteurs + réparation de 7 fuites	Renouvellement canalisations (Villers-la-Ville, Villafans)
SIAEP des Six Bœufs	2,89m3 /jour/km	nc	2,36%	Réparation de 6 fuites (branchement et canalisation) + Lavage de 3 réservoirs	Renouvellement canalisation dn 60 en AC (sur la commune de CREVANS) + programme de renouvellement de l'intégralité des conduites de la commune de Vellechevreaux
SIAEP du Pautot	5,16m3 /jour/km	nc	nc	261 250 € (Travaux Mélécey + Schéma directeur)	286 000 € pour 2018 (Bournois + télégestion)
SIE de l'Abbaye des trois rois	2,31m3 /jour/km	nc	4,73%	53 compteurs d'eau renouvelés	Mis en place de la télé-relève par l'installation de compteurs connectés (85 440€)
Gestion communale – Budgets séparés					
Bonnal	nc	nc	nc	nc	nc
Mignavillers	nc	nc	nc	Déplacement en domaine public du réseau d'eau situé sur le domaine privé	Etude diagnostic du réseau + installation unité de traitement et de reminéralisation
Tressandans	nc	nc	nc	nc	nc
Gestion communale – Budgets communs					
Courchaton	0,64m3 /jour/km	nc	4,04%	87 600 €	Terminer le remplacement et le renforcement du réseau AEP rue du val (82 000€)
Granges-la-Ville	nc	nc	nc	nc	nc
Granges-le-Bourg	1,4 m3 /jour/km	nc	0,80%	nc	nc
Oppenans	nc	nc	nc	nc	nc
Senargent-Mignafans	nc	nc	nc	investissement et entretien divers (10 223,5€)	Renouvellement réseau rues: Scey; Marronniers; de la Pie; Mignavillers

	Efficacité du service	L'âge du patrimoine	Taux moyen de renouvellement	Travaux réalisés	Travaux à réaliser (station d'épuration, etc.)	Observations
SIE Lagunage Granges la Ville	nc	nc	nc	nc	nc	
Gestion communale						
Aillevals	nc	nc	nc	nc	nc	pas de RQPS
Athesans-Etroitefontaine	nc	nc	nc	nc	nc	pas de RQPS
Autrey-Le-Vay						(budget annexe dissout le 31/12/2017. De plus aucune dépense engagée entre 2014 et 2017)
Beveuge	Pas d'assainissement collectif					
Bonnal	Pas d'assainissement collectif					
Courchaton	100%	nc	nc	61 784,83 €	terminer la mise en séparatif de la rue du Val (45 000€)	
Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges	100%	nc	nc	nc	nc	RPQS non exhaustif
Esprels	nc	nc	nc	nc	nc	pas de RQPS
Fallon	nc	nc	nc	nc	nc	pas de RQPS
Georfans	Pas d'assainissement collectif					
Gouhenans	nc	nc	nc	nc	nc	pas de RQPS
Grammont	Pas d'assainissement collectif					
Granges-la-Ville	nc	nc	nc	nc	nc	pas de RQPS
Granges-le-Bourg	98,38%	nc	nc	nc	nc	RPQS non exhaustif
La Vergenne	Pas d'assainissement collectif					
Les Magny	Pas d'assainissement collectif					
Longeville	Pas d'assainissement collectif					
Marast	Pas d'assainissement collectif					
Mignavillers	nc	20 à 40 ans	NC	Renouvellement du réseau Grand rue	nc	RPQS incomplet
Moimay	nc	nc	nc	nc	nc	pas de RQPS
Mélecey	nc	nc	nc	nc	nc	pas de RQPS
Oppenans	nc	nc	nc	nc	nc	pas de RQPS
Oricourt	nc	nc	nc	nc	nc	pas de RQPS
Pont-sur-l'Ognon	Pas d'assainissement collectif					
Saint-Ferjeux	Pas d'assainissement collectif					
Saint-Sulpice	nc	nc	nc	nc	nc	pas de RQPS
Secenans	nc	nc	nc	nc	nc	pas de RQPS
Senargent-Mignafans	nc	20 à 40 ans	nc	investissement et entretien divers (12 201€)	nc	RPQS incomplet
Tressandans	Pas d'assainissement collectif					
Vellechevreux-et-Courbenans	nc	nc	nc	nc	nc	pas de RQPS
Villafans	Pas d'assainissement collectif					
Villargent	Pas d'assainissement collectif					
Villers-la-Ville	Pas d'assainissement collectif					
Villersexel	nc	nc	nc	nc	nc	pas de RQPS

Sommaire

1	Etat des lieux administratif et juridique de la compétence	
2	Etat des lieux du patrimoine des collectivités	
3	Etat des lieux financier	
4	Etat des lieux des moyens humains	
5	Evaluation des performances des services	
6	Annexes	

Sous-sommaire



Etat des lieux financier

1

La gestion de l'eau potable

2

La gestion de l'assainissement

3

La gestion des eaux pluviales et la defense contre l'incendie

4

Synthèse globale

- **Rappel** : Les compétences eau et assainissement sont gérées par un budget annexe dans le cas des gestions directes par les communes. Suite à la prise des compétences, les budgets sont transférés entièrement à la communauté avec les charges et ressources afférentes.
- Cette partie expose les finances de chaque structure (syndicat et communes) afin d'estimer le montant net que coûtera la compétence pour la communauté de communes du Pays de Villersexel.
- L'estimation du coût des compétences correspond à une évaluation au coût réel, c'est-à-dire sur la base des comptes administratifs de l'année N-1. Les valeurs financières renseignées correspondent à l'année 2017, car ne disposant pas de comptes administratifs 2018.
- L'objectif de cette partie est de détenir en synthèse le coût net (après déduction des recettes) pour les compétences Eau et Assainissement.
- Un point sera consacré à l'analyse des tarifs pratiqués, préalable indispensable à l'identification des modalités d'harmonisation des tarifs suite au transfert de compétence.

- La communauté de communes du Pays de Villersexel réalise des prestations de services pour certaines communes de son territoire.
- Sur l'exercice 2017 elle a réalisé des interventions pour un total de 467,5 h.
- Ce qui correspond à une **recette de 9 350 €** pour la compétence eau potable.

	Quantité (heure)	Valeur unitaire (€)	Montant (€)
prestation de service eau potable	467,50	20,00	9 350,00

3.1.1. La gestion de l'eau potable par le syndicat de Gouhenans – le coût

- Le syndicat gère la compétence eau potable pour le compte de 11 communes, dont 5 d'entre elles se situent sur le périmètre de la communauté de communes du Pays de Villersexel.
- La répartition du coût au prorata du nombre d'abonnés permet d'estimer le coût qui reviendrait à la communauté.
- Le tableau ci-après présente une synthèse globale du coût de la compétence eau potable et la part qui sera supportée par la communauté.

<u>Gestion de la compétence</u>	Charges nettes totales de la compétence eau potable	Nombre total d'abonnés	Coût total de la compétence par commune
Syndicat du Gouhenans	456 593,46 €	2 202	146 806,62 €
Aillevans		85	17 625,09 €
Athesans-Etroitefontaine		319	66 145,92 €
Gouhenans		222	46 032,58 €
La Vergenne		52	10 782,41 €
Oricourt		30	6 220,62 €
Arpenans (Hors Périmètre)		145	30 066,33 €
Les Aynans (Hors Périmètre)		182	37 738,42 €
Le Val-de-Gouhenans (Hors Périmètre)		26	5 391,20 €
Magny Vernois (Hors Périmètre)		617	127 937,40 €
Vouhenans (Hors Périmètre)		188	38 982,55 €
Vy-lès-Lure (Hors Périmètre)		336	69 670,94 €

➤ La charge nette qui reviendrait à la communauté pour le compte des communes de ce syndicat correspondrait à **147 K€**.

➤ Il s'agit d'un **besoin de financement** pour la communauté, puisque les charges sont supérieures aux produits.

3.1.1. La gestion de l'eau potable par le syndicat de Gouhenans – la politique tarifaire

- Le tableau ci-après récapitule le nombre d'abonnés ainsi que les volumes d'eau potable distribués par le syndicat au niveau de chaque commune.
- Ces données peuvent avoir un impact sur les choix d'harmonisation de la compétence, notamment au niveau des tarifs.

Analyse par commune	2015	2016	2017
Tarifs**	1,94 €	1,95 €	2,03 €
Aillevans			
Nombre d'abonnés	84	83	85
Volume en M3	13 877	16 902	15 180
Arpenans			
Nombre d'abonnés	141	141	145
Volume en M3	16 193	14 787	13 816
Athesans Etroitefontaine			
Nombre d'abonnés	318	320	319
Volume en M3	29 632	30 694	30 338
Gouhenans			
Nombre d'abonnés	216	217	222
Volume en M3	25 840	21 045	20 196
La Vergenne			
Nombre d'abonnés	52	53	52
Volume en M3	5 005	5 057	5 112
Le Val de Gouhenans			
Nombre d'abonnés	26	26	26
Volume en M3	5 410	3 885	3 479

Analyse par commune	2015	2016	2017
Tarifs**	1,94 €	1,95 €	2,03 €
Les Aynans			
Nombre d'abonnés	170	178	182
Volume en M3	19 698	22 247	18 352
Magny Vernois			
Nombre d'abonnés	585	600	617
Volume en M3	84 815	79 645	90 616
Oricourt			
Nombre d'abonnés	30	29	30
Volume en M3	4 069	3 685	3 993
Vouhenans			
Nombre d'abonnés	178	182	188
Volume en M3	18 359	18 092	18 216
Vy-Lès-Lure			
Nombre d'abonnés	327	326	336
Volume en M3	29 665	27 245	30 261
TOTAL du nombre d'abonnés	2 127	2 155	2 202
TOTAL du Volume distribué	252 563	243 284	249 559

** tarifs TTC selon facture type 120 m3, ou reconstitués sur la base des éléments transmis

- Sur les trois dernières années on constate une diminution du volume d'eau distribué qui s'est traduite par la **hausse des tarifs de 5%** sur la période.

3.1.2. La gestion de l'eau potable par le syndicat des eaux de Bassole 7 communes – le coût

- Il s'agit du plus important syndicat sur le territoire. Le syndicat des eaux de Bassole 7 communes gère la compétence eau potable sur 14 communes, dont 1 d'entre elle se situe en dehors du périmètre de la communauté de communes du Pays de Villersexel.
- Le principe de répartition du coût qui reviendrait à la communauté sera également mis en œuvre, c'est-à-dire au prorata du nombre d'abonnés par commune.
- Le tableau ci-après présente une synthèse globale du coût de la compétence eau potable et la part qui sera supportée par la communauté.

Gestion de la compétence	Charges nettes totales de la compétence eau potable	Nombre total d'abonnés	Coût total de la compétence par commune
SIAEP Bassole - Les 7 communes	82 939,78 €	1 913	76 262,98 €
Autrey-Le-Vay		52	2 254,51 €
Beveuge		60	2 601,35 €
Esprels		380	16 475,23 €
Georfans		45	1 951,01 €
Longeville		64	2 774,78 €
Marast		33	1 430,74 €
Moimay		107	4 639,08 €
Saint-Ferjeux		38	1 647,52 €
Saint-Sulpice		76	3 295,05 €
Villafans		109	4 725,79 €
Villers-la-Ville		77	3 338,40 €
Villersexel		683	29 612,06 €
Pont-sur-l 'Ognon		35	1 517,46 €
Vallerois-le-Bois (Hors périmètre)		154	6 676,80 €

➤ La charge nette qui reviendrait à la communauté pour le compte des communes de ce syndicat correspondrait à **76 K€** (hors Vallerois).

➤ Il s'agit d'un **besoin de financement** pour la communauté, puisque les charges sont supérieures aux produits.

3.1.2. La gestion de l'eau potable par le syndicat des eaux de Bassole 7 communes – la politique tarifaire

- En l'absence de données complètes sur une partie des communes de ce syndicat, difficile à ce stade de réaliser une analyse de la politique tarifaire en matière d'eau potable. On constate néanmoins une augmentation du nombre d'abonnés sur la période.

Analyse par commune	2015	2016	2017
Tarifs – Partie Bassole	- €	2,14 €	2,14 €
Tarifs – partie 7 communes	- €	2,39 €	2,44 €
Autrey-le-Vay			
Nombre d'abonnés	50	52	52
Volume en M3	4 654	3 708	*
Beveuge			
Nombre d'abonnés	nc	nc	60
Volume en M3	nc	nc	nc
Esprels			
Nombre d'abonnés	375	380	380
Volume en M3	37 862	39 331	*
Georfans			
Nombre d'abonnés	nc	nc	45
Volume en M3	nc	nc	nc
Longeville			
Nombre d'abonnés	nc	nc	64
Volume en M3	nc	nc	nc
Marast			
Nombre d'abonnés	33	34	33
Volume en M3	12 171	10 426	*

Analyse par commune	2015	2016	2017
Moimay			
Nombre d'abonnés	109	112	107
Volume en M3	14 712	15 419	*
Pont-sur-l'Ognon			
Nombre d'abonnés	34	36	35
Volume en M3	7 361	4 696	*
Saint-Ferjeux			
Nombre d'abonnés	nc	nc	38
Volume en M3	nc	nc	nc
Saint-Sulpice			
Nombre d'abonnés	nc	nc	76
Volume en M3	nc	nc	nc
Villafans			
Nombre d'abonnés	nc	nc	109
Volume en M3	nc	nc	nc
Villers-la-Ville			
Nombre d'abonnés	nc	nc	77
Volume en M3	nc	nc	nc
Villersexel			
Nombre d'abonnés	668	681	683
Volume en M3	87 314	91 724	*
Vallerois-le-Bois (Hors périmètre)			
Nombre d'abonnés	151	153	154
Volume en M3	27 882	27 254	*
TOTAL du nombre d'abonnés	1 420	1 448	1 913
TOTAL du Volume distribué	191 328	180 810	190 872

* Incohérence constatée sur les données 2017 pour les communes du syndicat concernant la partie Bassole (gérée en délégation par Véolia)

** tarifs TTC selon facture type 120 m3, ou reconstitués sur la base des éléments transmis

3.1.3. La gestion de l'eau potable par le syndicat des eaux des Six Boeufs – le coût

- Le syndicat gère la compétence eau potable pour le compte de 5 communes, dont 4 se situent sur le périmètre de la communauté de communes du Pays de Villersexel.
- À noter que sur le territoire de la commune de Senargent-Mignafans, **seul le village de Mignafans adhère au syndicat des Six Bœufs**. Tandis que le village de Senargent gère la compétence eau potable en régie.
- Le tableau ci-après présente une synthèse globale du coût de la compétence eau potable qui reviendrait à la communauté.

<u>Gestion de la compétence</u>	Charges nettes totales de la compétence eau potable	Nombre total d'abonnés	Coût total de la compétence par commune
SIAEP des six Bœufs	74 534,35 €	368	66 635,33 €
Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges		129	26 127,53 €
Vellechevreux-et-Courbenans		84	17 013,28 €
Secenans		83	16 810,74 €
Senargent-Mignafans		33	6 683,79 €
Saulnot (Hors Périmètre)		39	7 899,02 €

- La charge nette qui reviendrait à la communauté pour le compte des communes de ce syndicat correspondrait à **67 K€** (hors Saulnot).
- Il s'agit d'un **besoin de financement** pour la communauté puisque les charges sont supérieures aux produits.

<u>Analyse par commune</u>	2015	2016	2017
Tarifs**	nc	3,22 €	3,60 €
Crevans			
Nombre d'abonnés	125	126	129
Volume en M3	13 976	13 305	15 967
Saulnot			
Nombre d'abonnés	0	40	39
Volume en M3	nc	nc	nc
Secenans			
Nombre d'abonnés	79	79	83
Volume en M3	7 133	6 476	7 414
Senargent			
Nombre d'abonnés	34	33	33
Volume en M3	2 674	2 371	2 792
Vellechevreaux			
Nombre d'abonnés	84	84	84
Volume en M3	6 631	5 844	6 723
TOTAL du nombre d'abonnés	322	362	368
TOTAL du Volume distribué	30 414	27 996	32 896

Sur les deux dernières années on constate à la fois une augmentation du volume d'eau distribué ainsi qu'une **hausse des tarifs de 12%**.

** tarifs TTC selon facture type 120 m3, ou reconstitués sur la base des éléments transmis

3.1.4. La gestion de l'eau potable par le syndicat des eaux de Pautot – le coût

- Le syndicat gère la compétence eau potable pour le compte de 5 communes, dont 4 se situent sur le périmètre de la communauté de communes du Pays de Villersexel.
- Le principe de répartition du coût qui reviendrait à la communauté étant le même, le tableau ci-après présente une synthèse globale du coût de la compétence eau potable et la part qui sera supportée par la communauté.

<u>Gestion de la compétence</u>	Charges nettes totales de la compétence eau potable	Nombre total d'abonnés	Coût total de la compétence par commune
SIAEP du Pautot	228 825,49 €	421	180 995 € **
Fallon		143	77 724,57 €
Les Magny		64	34 785,82 €
Mélecey		72	39 134,05 €
Villargent		54	29 350,54 €
Bournois (Hors Périmètre)		88	47 830,51 €

- La charge nette qui reviendrait à la communauté pour le compte des communes de ce syndicat correspondrait à **181 K€** (hors Bournois).
- Il s'agit d'un **besoin de financement** pour la communauté, puisque les charges sont supérieures aux produits.

**** Attention restes à réaliser importants en fin 2017, pouvant fausser l'estimation du coût total de la compétence eau potable.**

3.1.4. La gestion de l'eau potable par le syndicat des eaux de Pautot – la politique tarifaire

- Les RPQS transmis étant peu exhaustifs, nous ne pouvons réaliser une analyse détaillée de la politique tarifaire en matière d'eau potable pour les communes de ce syndicat.
- Les seuls éléments disponibles concernent les tarifs ainsi que le nombre d'abonnés sur chaque commune du syndicat.

<u>Analyse par commune</u>	2015	2016	2017
Tarifs**	2,45 €	2,35 €	2,35 €
Bournois			
Nombre d'abonnés	nc	nc	88
Volumes distribués	nc	nc	nc
Fallon			
Nombre d'abonnés	nc	nc	143
Volumes distribués	nc	nc	nc
Les Magny			
Nombre d'abonnés	nc	nc	64
Volumes distribués	nc	nc	nc
Mélecey			
Nombre d'abonnés	nc	nc	72
Volumes distribués	nc	nc	nc
Villargent			
Nombre d'abonnés	nc	nc	54
Volumes distribués	nc	nc	nc
TOTAL du nombre d'abonnés	-	-	421
TOTAL du Volume distribué	-	-	-

Les tarifs apparaissent globalement stables sur la période.

** tarifs TTC selon facture type 120 m3, ou reconstitués sur la base des éléments transmis

3.1.5. La gestion de l'eau potable par le syndicat des eaux de l'Abbaye des Trois Rois – le coût

- Le syndicat gère la compétence eau potable pour le compte de 9 communes, dont seule **une commune se situe sur le périmètre de la communauté** de communes du Pays de Villersexel.
- Par application du principe de répartition du coût qui reviendrait à la communauté, tel que définis, le tableau ci-après présente une synthèse globale du coût de la compétence eau potable et la part qui sera supportée par la communauté.

<u>Gestion de la compétence</u>	Charges nettes totales de la compétence eau potable	Nombre total d'abonnés	Coût total de la compétence par commune
SIE de l'Abbaye des Trois Rois	145 381,58 €	641	12 021 €
Grammont		53	12 020,63 €
Accolans (Hors Périmètre)		67	15 195,89 €
Bretigny (Hors Périmètre)		0	- €
Faimbe (Hors Périmètre)		47	10 659,80 €
Geney (Hors Périmètre)		74	16 783,52 €
Gémonval (Hors Périmètre)		46	10 433,00 €
Marvelise (Hors Périmètre)		73	16 556,72 €
Onans (Hors Périmètre)		181	41 051,58 €
Etrappe (Hors Périmètre)		100	22 680,43 €

- La charge nette qui reviendrait à la communauté pour le compte de la commune de Grammont correspondrait à **12 K€** (Grammont).
- Il s'agit d'un **besoin de financement** pour la communauté puisque les charges sont supérieures aux produits.

Analyse par commune	2015	2016	2017
Tarifs**	2,40 €	2,62 €	2,58 €
Accolans			
Nombre d'abonnés	67	67	67
Volume en M3	8 455	7 272	7 441
Etrappe			
Nombre d'abonnés	100	101	100
Volume en M3	16 047	16 690	17 116
Faimbe			
Nombre d'abonnés	46	47	47
Volume en M3	4 491	5 391	4 111
Geney			
Nombre d'abonnés	71	72	74
Volume en M3	7 855	8 526	9 756
Gémonval			
Nombre d'abonnés	45	45	46
Volume en M3	4 447	3 802	3 942

Analyse par commune	2015	2016	2017
Grammont			
Nombre d'abonnés	53	54	53
Volume en M3	13 895	11 910	11 762
Marvelise			
Nombre d'abonnés	73	73	73
Volume en M3	7 901	7 523	6 485
Onans			
Nombre d'abonnés	180	181	181
Volume en M3	18 359	19 357	18 329
TOTAL du nombre d'abonnés	635	640	641
TOTAL du Volume distribué	81 450	80 471	78 942

** tarifs TTC selon facture type 120 m3, ou reconstitués sur la base des éléments transmis

- Sur les trois dernières années on constate une diminution du volume d'eau distribué qui s'est traduite par une **hausse des tarifs de 8 %** sur la période.

3.1.6. La gestion de l'eau potable par les communes – le coût

- Huit communes du territoire de la communauté de communes gèrent la compétence eau potable en régie.
- Deux communes, notamment Bonnal et Tressandans ne dispose pas d'un budget annexe eau potable, l'ensemble des dépenses et recettes afférentes étant imputées dans le budget général de ces communes. Pour ces dernières, il a été fait application de la méthode des ratios, en vue d'estimer le coût net que supporteraient ces communes dans le cadre d'un budget annexe eau potable.
- La méthode consiste en la détermination d'un coût net à l'abonné sur l'ensemble du territoire de la communauté, puis de multiplier ce ratio par le nombre d'abonnés présent sur chaque commune.
- Quatre communes (Courchaton, Granges-la-Ville, Granges-le-Bourg et Sénargent) gèrent les compétences eau et assainissement au sein d'un **budget annexe unique**. Pour ces communes, il a été jugé pertinent d'opérer une séparation de ces budgets annexes à la fois sur la base des comptes administratifs, mais aussi des grands livres.
- Les dépenses qui n'ont pu être identifiées comme telles ont fait l'objet d'une répartition équitable entre la compétence eau potable et la compétence assainissement collectif, soit 50% respectivement.
- Le tableau ci-dessous donne une synthèse du coût de la compétence eau potable que supporterait la communauté de communes, pour le compte de ces huit communes:

<u>Gestion de la compétence</u>	Charges nettes totales de la compétence eau potable	Nombre total d'abonnés	Coût total de la compétence par commune
Gestions communales	37 721,35 €	891	37 721,35 €
Bonnal	2 797,69 €	22	2 797,69 €
Courchaton	31 265,19 €	227	31 265,19 €
Grange-la-Ville	3 204,74 €	87	3 204,74 €
Grange-le-Bourg	17 200,48 €	185	17 200,48 €
Mignavillers	- 22 246,31 €	181	- 22 246,31 €
Oppenans	14 154,47 €	35	14 154,47 €
Senargent-Mignafans	- 11 325,42 €	133	- 11 325,42 €
Tressandans	2 670,52 €	21	2 670,52 €

3.1.6. La gestion de l'eau potable par les communes – la politique tarifaire

- Le tableau ci-après récapitule le nombre d'abonnés, les volumes d'eau potable distribués ainsi que les tarifs pratiqués par chacune des communes, dont l'exercice de la compétence se fait en régie :

<u>Analyse par commune</u>	2015	2016	2017
Bonnal			
Nombre d'abonnés	nc	nc	22
Volume en M3	nc	nc	5 824
Prix TTC au m3	nc	nc	1,23 €
Courchaton			
Nombre d'abonnés	226	227	227
Volume en M3	19 096	18 442	19 323
Prix TTC au m3	1,54 €	1,69 €	1,75 €
Granges-le-Bourg			
Nombre d'abonnés	182	180	185
Volume en M3	14 522	14 070	14 563
Prix TTC au m3	2,05 €	2,15 €	2,15 €
Granges-la-Ville			
Nombre d'abonnés	nc	nc	87
Volume en M3	nc	nc	6 958
Prix TTC au m3	1,92 €	1,92 €	2,13 €

* nc = non communiquée

<u>Analyse par commune</u>	2015	2016	2017
Mignavillers			
Nombre d'abonnés	nc	nc	181
Volume en M3	11 974	13 249	12 952
Prix TTC au m3	1,87 €	2,08 €	2,29 €
Oppenans			
Nombre d'abonnés	35	35	35
Volume en M3	nc	4 400	4 252
Prix TTC au m3	2,98 €	2,98 €	2,98 €
Sénargent			
Nombre d'abonnés	130	131	133
Volume en M3	11 098	10 781	10 781
Prix TTC au m3	nc	2,62 €	2,73 €
Tressandans			
Nombre d'abonnés	19	20	21
Volume en M3	3 510	4 013	4 613
Prix TTC au m3	nc	0,83 €	0,83 €
TOTAL du nombre d'abonnés	592	593	891
TOTAL du Volume distribué	60 200	64 955	79 266

- Si l'on observe une évolution à la hausse des volumes d'eau distribués, le tarif moyen se situe autour de 2 € TTC/m3.

3.1.9. La gestion de l'eau potable – la synthèse sur l'endettement des structures gestionnaires

- Le tableau ci-après dresse un état de la situation d'endettement des budgets annexes eau potable des différentes entités juridiques.

<u>Endettement par commune/syndicat</u>	Encours 31/12/2016	Annuité 2017	Encours 31/12/2017	Documents manquants pour l'analyse
Gestion par un syndicat				
SIAEP de Gouhenans				Pas de dette
SIAEP Bassole 7 communes	362 887,60 €	39 723,52 €	334 845,30 €	
SIAEP des Six Bœufs	263 327,60 €	101 619,42 €	165 361,14 €	
SIAEP du Pautot	129 187,93 €	20 667,34 €	111 788,40 €	
SIE de l'Abbaye des trois rois	320 000,00 €	17 332,26 €	307 750,00 €	
Gestion communale				
Bonnal	- €	- €	- €	Etat de la dette
Courchaton	146 145,89 €	18 955,69 €	175 552,51 €	
Granges-la-Ville	27 398,77 €	5 371,48 €	23 082,26 €	
Granges-le-Bourg				Pas de dette
Mignavillers	26 471,38 €	8 684,23 €	51 781,65 €	
Oppnenans	13 910,03 €	3 798,62 €	181 040,90 €	
Senargent				Pas de dette
Tressandans	- €	- €	- €	Etat de la dette
Total	1 289 329,20 €	216 152,56 €	1 351 202,16 €	

- Le stock de dette progresse légèrement par rapport à 2016, malgré la mobilisation d'emprunts nouveaux car le SIAEP des Six Bœufs rembourse d'importantes annuités.
- À ce noter que ce niveau de dette ne tient pas compte de l'endettement potentiel des services d'eau des communes de Bonnal et de Tressandans, étant entendu que ces dernières ne disposent pas d'un budget annexe dédié.

Sous-sommaire



Etat des lieux financier

1

La gestion de l'eau potable

2

La gestion de l'assainissement

3

La gestion des eaux pluviales et la defense contre l'incendie

4

Synthèse globale

- La communauté de communes du Pays de Villersexel réalise des prestations de services pour certaines communes de son territoire.
- Sur l'exercice 2017 elle a réalisé des interventions pour un total de 467,5 h.
- Ce qui correspond à une **recette de 7 150 €** pour la compétence assainissement.

	Quantité (heure)	Valeur unitaire (€)	Montant (€)
prestation de service assainissement collectif	357,50	20,00	7 150,00

3.2.1. La gestion de l'assainissement collectif – la synthèse sur les coûts de la compétence (1)

- La compétence assainissement collectif est entièrement gérée par les communes, à l'exception de 4 communes qui ont délégué certaines missions à un syndicat.
- En l'absence de données pour la commune de Saint-Sulpice, il a été fait application de la méthode des ratios, par détermination d'un coût net à l'abonné.
- Le tableau ci-après présente le coût net qui reviendrait à la communauté pour la compétence assainissement collectif.

<u>Gestion de la compétence</u>	Dépollution	Transport	Collecte	Coût total 2017	Commentaires
Syndicat du Lagunage Granges la Ville	x			5 968,6 €	
Aillevals	x	x	x	- 1 695,0 €	
Athesans-Etroitefontaine	x	x	x	3 067,7 €	
Autrey-Le-Vay	x	x	x	- €	Budget dissout au 31/12/2017 (aucune dépense ou recette enregistrée entre 2014 et 2017)
Beveuge	en ANC				
Bonnal	en ANC				
Courchaton	x	x	x	- 21 069,5 €	Budget commun ayant fait l'objet d'un fléchage
Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges	x	x	x	- 1 115,0 €	Absence de RPQS
Esprels	x	x	x	- 22 411,3 €	
Fallon	x	x	x	- 364,5 €	
Georfans	en ANC				
Gouhenans	x	x	x	11 627,9 €	
Grammont	en ANC				

- Les communes qui ne présentent aucun coût sont celles qui ne disposent pas d'un réseau d'assainissement collectif.

3.2.1. La gestion de l'assainissement collectif – la synthèse sur les coûts de la compétence (2)

<u>Gestion de la compétence</u>	Dépollution	Transport	Collecte	Coût total 2017	Commentaires
Granges-la-Ville		x	x	43 444,7 €	Budget commun ayant fait l'objet d'un fléchage
Granges-le-Bourg		x	x	- 12 209,6 €	Budget commun ayant fait l'objet d'un fléchage
La Vergenne	en ANC				
Les Magny					
Longeville					
Marast					
Mignavillers	x	X	x	- 29 956,2 €	Commune ne disposant d'aucun réseau d'assainissement collectif jusqu'en juin 2018
Moimay	x	X	x	2 107,3 €	
Mélecey	x	X	x	- 2 022,6 €	
Oppenans	x	X	x	- €	
Oricourt	x	X	x	12 999,9 €	
Pont-sur-l'Ognon	en ANC				
Saint-Ferjeux					
Saint-Sulpice	x	X	x	- 3 385,7 €	Commune n'ayant transmis aucune donnée (application de la méthode des ratios)
Secenans		X	x	- 1 299,1 €	
Senargent-Mignafans	x	X	x	10 475,9 €	
Tressandans	en ANC				
Vellechevreux-et-Courbenans					
Villafans	en ANC				
Villargent					
Villers-la-Ville					
Villersexel	x	x	x	- 168 178,4 €	
Coût total de la compétence assainissement collectif-					159 065,5 €

- Le coût net de la compétence assainissement correspondrait à **159 k€**. Il s'agit d'un **excédent de financement** pour la communauté, en raison de ce que les charges sont inférieures aux produits.

3.2.2. La gestion de l'assainissement collectif – la synthèse sur l'endettement (1)

- Le tableau ci-après dresse un état de la situation d'endettement des budgets annexes assainissement collectif.
- Les documents fournis par certaines communes n'ont pas permis de renseigner l'état d'endettement du budget annexe assainissement collectif au 31/12/2017.

Endettement par commune	Encours au 31/12/2016	Annuité 2017	Encours au 31/12/2017	Commentaires
Aillevans	119 590,6 €	19 032,0 €	106 291,4 €	
Athesans-Etroitefontaine	- €	- €	- €	Aucun endettement
Autrey-Le-Vay	- €	- €	- €	Aucun endettement (budget dissout)
Beveuge	en ANC			
Bonnal				
Courchaton				Cf. endettement partie " eau potable "
Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges	- €	- €	- €	Aucun endettement
Esprels	- €	- €	- €	Aucun endettement
Fallon	- €	- €	- €	Aucun endettement
Georfans	en ANC			
Gouhenans	245 926,4 €	17 169,1 €	236 135,1 €	
Grammont	en ANC			
Granges-la-Ville				Cf. endettement partie " eau potable "
Granges-le-Bourg				Cf. endettement partie " eau potable "
La Vergenne	en ANC			
Les Magny				
Longeville				
Marast				

3.2.2. La gestion de l'assainissement collectif – la synthèse sur l'endettement (2)

<u>Endettement par commune</u>	Encours au 31/12/2016	Annuité 2017	Encours au 31/12/2017	Commentaires
Mignavillers	- €	6 217,7 €	74 192,1 €	Aucun endettement Aucun endettement (en ANC sur la période)
Moimay	104 492,4 €	6 447,2 €	100 154,0 €	
Mélecey	- €	- €	- €	
Oppenans				
Oricourt	174 998,0 €	12 606,0 €	169 611,9 €	en ANC
Pont-sur-l'Ognon				
Saint-Ferjeux				
Saint-Sulpice	- €			Absence Etat de la dette
Secenans	16 541,6 €	3 815,9 €	13 590,5 €	
Senargent-Mignafans	317 575,03 €	23 915,36 €	302 078,15 €	en ANC
Tressandans				
Vellechevreux-et-Courbenans	93 393,7 €	18 016,2 €	79 304,0 €	en ANC
Villafans				
Villargent				
Villers-la-Ville				
Villersexel	914 260,3 €	66 448,7 €	889 445,2 €	
Encours Total	1 986 778,0 €	173 668,1 €	1 970 802,4 €	

- L'encours de dette au niveau agrégé des budgets annexes assainissement collectif est en léger repli par rapport à 2016, avec notamment un stock de dette plus important pour la seule commune de Villersexel (plus de la moitié de l'encours).

3.2.3. La gestion de l'assainissement collectif – la synthèse sur les politiques tarifaires (1)

- Le tableau ci-après récapitule le nombre d'abonnés ainsi que les volumes facturés au titre de la compétence assainissement collectif par chaque commune.
- En l'absence de données sur les RPQS difficile de réaliser une analyse complète de la politique tarifaire en matière d'assainissement collectif pour toutes les communes du territoire.

Tarifs par commune	2015	2016	2017	Document manquant pour analyse
Aillevans				RPQS
Nombre d'abonnés	65	65	65	
Volume en M3	11 196	9 239	9 709	
Prix TTC au M3	nc	nc	nc	
Athesans-Etroitefontaine				
Nombre d'abonnés	250	269	280	
Volume en M3	21 034	21 833	22 055	
Prix TTC au M3	1,13 €	1,13 €	1,13 €	
Autrey-Le-Vay				
Nombre d'abonnés	Budget dissout au 31/12/2017 et aucune dépense ni recette enregistrée sur la période			
Volume en M3				
Prix TTC au M3				
Courchaton				
Nombre d'abonnés	221	222	222	
Volume en M3	16 481	15 677	16 350	
Prix TTC au M3	1,20 €	1,35 €	1,42 €	

Tarifs par commune	2015	2016	2017	Document manquant pour analyse
Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges				RPQS 2015
Nombre d'abonnés	nc	88	88	
Volume en M3	nc	6 428	6 428	
Prix TTC au M3	nc	1,08 €	1,08 €	
Esprels				
Nombre d'abonnés	290	290	290	
Volume en M3	26 902,75	26 777,25	33 071	
Prix TTC au M3	0,81 €	0,82 €	0,82 €	
Fallon				
Nombre d'abonnés	145	142	142	
Volume en M3	10 814	11 610	9 359	
Prix TTC au M3	0,47 €	0,47 €	0,47 €	
Gouhenans				
Nombre d'abonnés	186	197	200	
Volume en M3	17 919,8	19 644,0	18 998	
Prix TTC au M3	1,62 €	1,62 €	1,62 €	

** tarifs TTC selon facture type 120 m3, ou reconstitués sur la base des éléments transmis

3.2.3. La gestion de l'assainissement collectif – la synthèse sur les politiques tarifaires (2)

Tarifs par commune	2015	2016	2017	Document manquant pour analyse
Grange-le Bourg				
Nombre d'abonnés	178	180	185	
Volume en M3	16 470	13 913	18 524	
Prix TTC au M3	nc	1,22 €	1,21 €	
Grange-la-Ville				
Nombre d'abonnés	nc	nc	91	RPQS
Volume en M3	nc	nc	nc	
Prix TTC au M3	1,00 €	nc	1,17 €	
Mignavillers				
Nombre d'abonnés	366	354	361	
Volume en M3	13 259	11 175	12 535	
Prix TTC au M3	1,56 €	1,79 €	2,02 €	
Moimay				
Nombre d'abonnés	88	90	90	
Volume en M3	nc	nc	9 641	
Prix TTC au M3	1,68 €	1,68 €	NC	
Mélecey				
Nombre d'abonnés	72	72	72	RPQS
Volume en M3	6 506	5 699	5 700	
Prix TTC au M3	0,57 €	0,57 €	0,57 €	
Oppenans				
Nombre d'abonnés	Aucun réseau d'assainissement collectif sur la période			
Volume en M3				
Prix TTC au M3				

Tarifs par commune	2015	2016	2017	Document manquant pour analyse
Oricourt				
Nombre d'abonnés	20	22	22	
Volume en M3	1 473	1 712	1776	
Prix TTC au M3	- €	2,21 €	2,52 €	
Secenans				
Nombre d'abonnés	78	78	79	RPQS
Volume en M3	5 459	5 573	5523	
Prix TTC au M3	0,97 €	0,92 €	0,92 €	
Senargent				
Nombre d'abonnés	nc	nc	110	
Volume en M3	nc	nc	9 121	
Prix TTC au M3	nc	1,90 €	2,01 €	
Saint Sulpice				
Nombre d'abonnés	nc	nc	nc	RPQS
Volume en M3	nc	nc	nc	
Prix TTC au M3	nc	nc	nc	
Vellechevreux-et-Courbenans				
Nombre d'abonnés	56	54	56	
Volume en M3	4 550	3 944	4 326	
Prix TTC au M3	1,07 €	1,07 €	1,07 €	
Villersexel				
Nombre d'abonnés	nc	nc	nc	RPQS
Volume en M3	nc	nc	nc	
Prix TTC au M3	nc	nc	nc	
Total du nombre d'abonnés	2 015	2 123	2 353	
Total du volume facturé	152 065	153 224	183 116	

** tarifs TTC selon facture type 120 m3, ou reconstitués sur la base des éléments transmis

Sous-sommaire



Etat des lieux financier

1

La gestion de l'eau potable

2

La gestion de l'assainissement

3

La gestion des eaux pluviales et la defense contre l'incendie

4

Synthèse globale

- L'objectif dans le cadre du transfert de la compétence « eaux pluviales » est de procéder à une Commission locale d'évaluation des charges transférées. Par conséquent il sera nécessaire de déterminer une période de référence.
- Par défaut, l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts prévoit une moyenne sur une période de trois ans, mais la période peut être fixée librement par la commission.
- Certaines communes ne disposent pas d'un réseau d'eaux pluviales.
- Les données recueillies à ce stade ne permettent pas de présenter un état des lieux de cette compétence.
- De la même manière pour la défense extérieure contre l'incendie, compétence pour laquelle nous n'avons pas pu recueillir des données nous permettant de dresser un état des lieux complet.

Sous-sommaire



Etat des lieux financier

1

La gestion de l'eau potable

2

La gestion de l'assainissement

3

La gestion des eaux pluviales et la defense contre l'incendie

4

Synthèse globale

3.4.1. Tableaux récapitulatifs sur l'ensemble des coûts (1)

- Le tableau ci-après a pour objet de rappeler pour chaque compétence le coût global pour chaque communes et / ou syndicat.
- Les charges de structure correspondent aux coûts variables difficilement sécables.

	Eau potable	Assainissement			
	Compétence Eau potable	Compétence assainissement collectif	Coût total	Charges de structure (2%)	TOTAL
Syndicat de l'Abbaye des Tois Rois	12 020,63 €	-	12 020,63 €	240,41 €	12 261,04 €
Syndicat de Bassole 7 communes	76 262,98 €	-	76 262,98 €	1 525,26 €	77 788,24 €
Syndicat des Six Bœufs	66 635,33 €	-	66 635,33 €	1 332,71 €	67 968,04 €
Syndicat de Gouhenans	146 806,62 €	-	146 806,62 €	2 936,13 €	149 742,75 €
Syndicat le Pautot	180 994,98 €	-	180 994,98 €	3 619,90 €	184 614,88 €
Syndicat du Lagunage Granges la Ville	-	5 968,61 €	5 968,61 €	119,37 €	6 087,98 €
Aillevans	-	- 1 695,04 €	- 1 695,04 €	33,90 €	- 1 661,14 €
Athesans-Etroitefontaine	-	3 067,68 €	3 067,68 €	61,35 €	3 129,03 €
Autrey-Le-Vay	-	- €	- €	- €	- €
Beveuge	-	-	- €	- €	- €
Bonnal	2 797,69 €	-	2 797,69 €	55,95 €	2 853,65 €
Courchaton	31 265,19 €	- 21 069,48 €	10 195,71 €	203,91 €	10 399,62 €
Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges	-	- 1 115,00 €	- 1 115,00 €	22,30 €	- 1 092,70 €
Esprels	-	- 22 411,34 €	- 22 411,34 €	448,23 €	- 21 963,11 €
Fallon	-	- 364,53 €	- 364,53 €	7,29 €	- 357,24 €
Georfans	-	-	- €	- €	- €

3.4.1. Tableaux récapitulatifs sur l'ensemble des coûts (2)

	Eau potable	Assainissement			
	Compétence Eau potable	Compétence assainissement collectif	Coût total	Charges de structure (2%)	TOTAL
Gouhenans	-	11 627,88 €	11 627,88 €	232,56 €	11 860,44 €
Grammont	-	-	- €	- €	- €
Granges-la-Ville	3 204,74 €	43 444,72 €	46 649,45 €	932,99 €	47 582,44 €
Granges-le-Bourg	17 200,48 €	- 12 209,63 €	4 990,85 €	99,82 €	5 090,67 €
La Vergenne	-	-	- €	- €	- €
Les Magny	-	-	- €	- €	- €
Longeville	-	-	- €	- €	- €
Marast	-	-	- €	- €	- €
Mélecey	-	- 2 022,61 €	- 2 022,61 €	40,45 €	- 1 982,16 €
Mignavillers	- 22 246,31 €	- 29 956,17 €	- 52 202,48 €	1 044,05 €	- 51 158,43 €
Moimay	-	2 107,29 €	2 107,29 €	42,15 €	2 149,44 €
Oppenans	14 154,47 €	- €	14 154,47 €	283,09 €	14 437,56 €
Oricourt	-	12 999,88 €	12 999,88 €	260,00 €	13 259,88 €
Pont-sur-l'Ognon	-	-	- €	- €	- €
Saint-Ferjeux	-	-	- €	- €	- €
Saint-Sulpice	-	- 3 385,69 €	- 3 385,69 €	67,71 €	- 3 317,98 €
Secenans	-	- 1 299,11 €	- 1 299,11 €	25,98 €	- 1 273,13 €
Senargent-Mignafans	- 11 325,42 €	10 475,86 €	849,56 €	16,99 €	832,57 €
Tressandans	2 670,52 €	-	2 670,52 €	53,41 €	2 723,94 €
Vellechevreux-et-Courbenans	-	14 949,61 €	14 949,61 €	298,99 €	15 248,60 €
Villafans	-	-	- €	- €	- €
Villargent	-	-	- €	- €	- €
Villers-la-Ville	-	-	- €	- €	- €
Villersexel	-	- 168 178,39 €	- 168 178,39 €	3 363,57 €	- 164 814,82 €
TOTAL	520 441,89 €	- 159 065,46 €	361 376,43 €	17 368,48 €	378 744,91 €

3.4.2. Le prix du service – le service public d’eau potable (1)

- Le tableau suivant donne une vision synthétique sur la structure tarifaire ainsi que de l’état d’amortissement du patrimoine du service public d’eau potable sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Villersexel au 1^{er} janvier 2018 (pour une facture 120 m3).
- Le détail étant présenté par le cabinet C2i.

	Prix du service			Etat des amortissements	Le taux d'impayés
	En variable	En fixe	Total/ m³		
SIAEP de Gouhenans - Part fermier	0,40 €	62,45 €	0,92 €	103 682 €	1,21%
SIAEP de Gouhenans - Part collectivité	0,57 €	13,00 €	0,68 €		
SIAEP de Gouhenans - Total	0,97 €	75,45 €	1,60 €		
SIAEP Bassole 7 communes – Part fermier	0,64 €	34,00 €	0,92 €	110 532,54 €	1,14%
SIAEP Bassole 7 communes – Part collectivité	0,47 €	30,00 €	0,72 €		
SIAEP Bassole 7 communes - Total	1,11 €	64,00 €	1,64 €		
SIAEP des Six Bœufs - Part fermier	1,62 €	61,18 €	2,13 €	nc	4,26%
SIAEP des Six Bœufs - Part collectivité	1,08 €	129,60 €	2,16 €	nc	nc
SIAEP des Six Bœufs - Total	2,70 €	190,78 €	4,29 €	nc	nc
SIAEP du Pautot	1,50 €	52,00 €	1,93 €	44 054,70 €	nc
SIE de l'Abbaye des trois rois - Part fermier	1,13 €	47,00 €	1,52 €	33 520,48 €	0,74%
SIE de l'Abbaye des trois rois - Part Collectivité	0,45 €	13,05 €	0,56 €		
SIE de l'Abbaye des trois rois - Total	1,58 €	60,05 €	2,08 €		

3.4.2. Le prix du service – le service public d’eau potable (2)

	Prix du service			Etat des amortissements	Le taux d'impayés
	En variable	En fixe	Total/ m³		
Bonnal	nc	nc	€ -	nc	nc
Mignavillers	1,64 €	43,00 €	2,00 €	8 800,08 €	nc
	1,52 €				
	1,31 €				
Tressandans	0,35 €	18,00 €	0,50 €	nc	nc
	0,25 €				
Courchaton	0,90 €	42,00 €	1,25 €	16 524,00 €	nc
Granges-la-Ville	1,60 €	15,25 €	1,73 €	nc	nc
Granges-le-Bourg	1,70 €	19,00 €	1,86 €	25 185,00 €	nc
Oppenans	1,70 €	100,00 €	2,53 €	11 311,46 €	nc
	0,35 €				nc
Senargent-Mignafans	2,11 €	39,00 €	2,44 €	8 871,18 €	nc
	1,94 €				
	1,40 €				

3.4.2. Le prix du service – le service public d’assainissement collectif (1)

- Le tableau suivant donne une vision synthétique sur la structure tarifaire (hors part agence de l’eau) ainsi que de l’état d’amortissement du patrimoine du service public d’assainissement collectif sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Villersexel au 1^{er} janvier 2018.
- Le détail étant présenté par le cabinet C2i.
- Les communes avec les cases « grisées » sont celles pour lesquelles le réseau d’assainissement est entièrement non collectif, une compétence gérée actuellement au niveau de la CCPV.

	Prix du service (hors agence de l'eau)			Etat des amortissements
	En variable	En fixe	Total/ m³	
Aillevans	0,457 €	45,740 €	0,84 €	13 770,000 €
Athesans-Etroitefontaine	0,320 €	65,800 €	0,87 €	17 275,460 €
Autrey-Le-Vay	Pas d’assainissement collectif			
Beveuge				
Bonnal				
Courchaton	0,850 €	50,000 €	1,27 €	8 114,000 €
Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges	0,590 €	40,000 €	0,92 €	9 583,000 €
Esprels	0,237 €	42,000 €	0,57 €	12 317,000 €
	0,122 €			
Fallon	0,470 €	40,000 €	0,80 €	4 954,000 €
Georfans	Pas d’assainissement collectif			
Gouhenans	0,900 €	50,000 €	1,32 €	26 141,000 €
Grammont	Pas d’assainissement collectif			
Granges-la-Ville	0,650 €	30,500 €	0,90 €	nc
Granges-le-Bourg	0,900 €	19,000 €	1,06 €	15 015,000 €

3.4.2. Le prix du service – le service public d'assainissement collectif (2)

	Prix du service (hors agence de l'eau)			Etat des amortissements
	En variable	En fixe	Total/ m³	
La Vergenne	Pas d'assainissement collectif			
Les Magny				
Longeville				
Marast				
Mignavillers	1,270 €	49,000 €	1,68 €	12 790,540 €
Moimay	1,000 €	50,000 €	1,42 €	10 527,000 €
Mélecey	0,160 €	24,000 €	0,36 €	5 152,490 €
Oppenans	0,600 €	60,000 €	1,10 €	
Oricourt	1,100 €	100,000 €	1,93 €	8 034,000 €
Pont-sur-l'Ognon	Pas d'assainissement collectif			
Saint-Ferjeux				
Saint-Sulpice	nc	nc	- €	nc
Secenans	0,560 €	24,000 €	0,76 €	11 050,250 €
Senargent-Mignafans	1,350 €	60,000 €	1,85 €	24 408,000 €
Tressandans	Pas d'assainissement collectif			
Vellechevreux-et-Courbenans	0,650 €	20,000 €	0,82 €	15 509,000 €
Villafans	Pas d'assainissement collectif			
Villargent				
Villers-la-Ville				
Villersexel	0,72 €	57,60 €	1,20 €	40 445,67 €

Sommaire

- 1 Etat des lieux administratif et juridique de la compétence
- 2 Etat des lieux du patrimoine des collectivités
- 3 Etat des lieux financier
- 4 **Etat des lieux des moyens humains**
- 5 Evaluation des performances des services
- 6 Annexes

4.1. La synthèse des moyens humains dédiés à l'exercice des compétences eau potable et assainissement

- Pour rappel, le transfert de compétence **entraîne également le transfert des agents** qui sont attachés à la compétence.
- L'objectif ici est de chiffrer et qualifier les moyens humains actuellement déployés par les communes et les syndicats du territoire pour l'exercice de la compétence. Cela permet non seulement d'identifier les personnels à transférer en cas de transfert de compétence, mais aussi d'intégrer les enjeux financiers, juridiques et organisationnels qui en découlent.
- Les tableaux suivants récapitulent l'ensemble des moyens humains employés pour l'exercice de la compétence eau et assainissement au titre de l'année 2017.

Compétence eau et assainissement	Nombre ETP	Elus assurant des missions	Observations
Syndicat de l'Abbaye des Tois Rois			Aucune RH affectée
Syndicat de Bassole 7 communes	0,40		
Syndicat de Gouhenans	0,14		DSP + 1 agent chargé du suivi comptable, édition du budget M49
Syndicat le Pautot	0,93		
Syndicat des Six Bœufs	0,06		DSP (mais 1 agent à temps partiel)
Syndicat du Lagunage Granges la Ville			Aucune RH affectée, mais intervention du Maire et ses adjoints à préciser
Aillevans			Aucune RH affectée
Athesans-Etroitefontaine	0,20		Pas donnée sur les éventuelles interventions d'élus
Autrey-Le-Vay			Budget annexe dissout au 31/12/2017
Beveuge			En ANC
Bonnal			en ANC + partie eau non renseignée
Courchaton	0,17		temps consacré à la fois pour l'eau et l'assainissement
Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges			Aucune RH affectée
Esprels	0,08		Pas donnée sur les éventuelles interventions d'élus
Fallon	0,31		
Georfans			En ANC
Gouhenans	0,10		Pas donnée sur les éventuelles interventions d'élus
Grammont			En ANC
Granges-la-Ville			Aucune RH affectée
Granges-le-Bourg	0,15		temps consacré à la fois pour l'eau et l'assainissement

Compétence eau et assainissement	Nombre ETP	Elus assurant des missions	Observations
La Vergenne			En ANC
Les Magny			En ANC
Longeville			En ANC
Marast			En ANC
Mignavillers	0,01		Pas donnée sur les interventions d'élus
Moimay			Préciser le temps consacré par la secrétaire de Mairie
Mélecey			Aucune RH affectée
Oppenans	0,01	1	Pas donnée sur les interventions de l' élu
Oricourt		1	Intervention du Maire 2 fois /semaine sur la STEP (5mn) et 6 fois /an nettoyage du filtre
Pont-sur-l'Ognon			En ANC
Saint-Ferjeux			En ANC
Saint-Sulpice			En ANC
Secenans	0,31		Pas donnée sur les éventuelles interventions d'élus
Senargent-Mignafans	0,06		
Tressandans	0,002		
Vellechevreux-et-Courbenans	0,31		
Villafans			En ANC
Villargent			En ANC
Villers-la-Ville			En ANC
Villersexel			Non renseigné
Total	3,26	2	

4.1.1. La synthèse des moyens humains dédiés à la compétence eau potable (1)

Collectivités	Agents recensés	Type emploi	Détails sur emploi	Type de tâches	Temps de travail hebdomadaire	temps ou pourcentage consacré à la compétence AEP	Questionnaire RH	Fiche individuelle de Paie 2017	Remarques	Convention de prestation de service existante sur l'exploitation courante des installations
SIAEP Abbaye des Trois Rois									Aucune RH affectée à l'exercice de la compétence (la gestion étant assurée en délégation)	?
SIAEP de Gouhenans	Secrétariat	Employée titulaire du syndicat à temps non complet		suivi comptable, édition du budget M49	5H/semaine	100%	OK			Contrat d'affermage avec Véolia jusqu'au 30/09/2024
SIAEP Bassole 7 communes	Charlène CLERC	Employée titulaire du syndicat à temps non complet	adjointe administrative principale	mandatement des factures et encaissement des titres, suivre les dossiers des travaux, subventionspaiementsad ministration diverse, salaires, en reladion avec le délagataire suivie du contrat, ...	14H/semaine	100%	OK			nouveau délégataire (SAUR) depuis le 1er janvier 2018 sur l'ensemble du territoire du syndicat Bassole 7 communes
SIAEP Le Pautot	PETITGIRARD THIERRY	stagiaire du syndicat à temps non complet (titularisation a la fin de l'année 2019)	adjoint technique	Entretien des bâtiments, suivre les chantiers, relevé des compteurs, travaux divers	17H30/semaine	100%	OK			?
	Charlene CLERC	Employée titulaire du syndicat à temps non complet	adjointe administrative principale	facturations de l'eau (en régie), mandatement des factures et encaissement des titres, suivre les dossiers des travaux et subventions, administration diverse, salaires	15H/semaine	100%				

4.1.1. La synthèse des moyens humains dédiés à la compétence eau potable (2)

Collectivités	Agents recensés	Type emploi	Détails sur emploi	Type de tâches	Temps de travail hebdomadaire	temps ou pourcentage consacré à la compétence AEP	Questionnaire RH	Fiche individuelle de Paie 2017	Remarques	Convention de prestation de service existante sur l'exploitation courante des installations
SIAEP Six Bœufs	Alexandra POINSOT	Employée titulaire du syndicat à temps non complet	adjointe administrative principal de 1ère classe	mettre en œuvre les politiques déclinées par l'équipe municipale. Organiser les services de la commune, élaborer le budget.	2H/semaine	6%			Agent à temps complet, mais intervenant sur plusieurs sites à la fois (Secenans, Saulnot, Bournois, Etrappe)	Contrat d'affermage avec Véolia jusqu'au 30/04/2020
Bonnal	?	?	?	?	?	?	Non		La commune ne dispose pas d'un BA eau potable	
Courchaton	Agent administratif	Employée titulaire communal à temps non complet	NC	tâches administratives (compta, facturation, déclarations diverses)	6H/semaine	?	Non		Pas de personnel dédié à la compétence (personnel communal assurant le service contre refacturation au BA)	
Granges-le-Bourg	NAJOSKY Claude	Employé titulaire communal à temps complet	Adjoint technique principal 2ème classe	Relevés pour facturation dernière semaine de mars et dernière semaine de septembre	35H/semaine	10%	Ok		l'agent exerce les mêmes tâches pour la compétence assainissement collectif	
	WUST Nathalie	Employée contractuelle communal à temps non complet	Adjoint administratif principal 2ème classe	Saisie des index, mise à jour des fiches et facturation + Facturation à compter d'avril et d'octobre	17H/semaine	10%			l'agent exerce les mêmes tâches pour la compétence assainissement collectif	
Granges-la-Ville	NC	NC	NC	NC	NC	NC	Oui	NC	pas de personnel dédié à la compétence (interventions du Maire et ses adjoints à préciser) + Temps de la secrétaire de mairie à préciser concernant la facturation	

4.1.1. La synthèse des moyens humains dédiés à la compétence eau potable (3)

Collectivités	Agents recensés	Type emploi	Détails sur emploi	Type de tâches	Temps de travail hebdomadaire	temps ou pourcentage consacré à la compétence AEP	Questionnaire RH	Fiche individuelle de Paie 2017	Remarques	Convention de prestation de service existante sur l'exploitation courante des installations
Mignavillers	KEMPF Emilie	Employée titulaire communal à temps non complet	Adjoint administratif principal de 2ème classe	NC	0,2H/semaine	100%	Ok	NC		Régie communale
	GUILLIER Joël	Elu	Adjoint	NC	NC	NC		NA		
Oppenans	Secrétariat	NC	Adjoint administratif	NC	0,25H/semaine	100%	Non	NC		Régie communale
Senargent	KEMPF Emilie	Employée titulaire communal à temps non complet			0,2H/semaine	100%	Ok	NC		Régie communale
	EUVRARD Christian	Elu	Adjoint		5H/semaine	NC		NA		
Tressandans	CORNUEZ Amandine	Employée contractuelle communal à temps non complet	Adjoint administratif de 1ère classe	Réaliser la facturation annuelle	2H/semaine	4%	Ok	NC	La commune ne dispose pas d'un BA eau potable	Régie communale
	ELUS			Facturation annuelle, les relevés, maintenance, recherches de fuites diverses sont effectuées bénévolement par les élus de la commune	NC	NC		NA		

4.1.2. La synthèse des moyens humains dédiés à la compétence assainissement collectif (1)

Collectivités	Agents recensés	Type emploi	Détails sur emploi	Type de tâches	Temps de travail hebdomadaire	temps ou pourcentage consacré à la compétence Asst coll	Questionnaire RH	Fiche individuelle de Paie 2017	Remarques	Convention de prestation de service existante sur l'exploitation courante des installations
Syndicat du Lagunage Grange-la-Ville									Pas de personnel dédié à l'exercice de la compétence (interventions du Maire et ses adjoints à préciser)	
Aillevans									Pas de personnel dédié à l'exercice de la compétence	Régie communale
Athesans-Etroitefontaine	BUZER Christophe	Employée titulaire communal à temps complet	Adjoint technique principal de 1ère classe	Surveillance et entretien de la station d'épuration	35H/semaine	20%	Non	NC		Régie communale
Autrey-Le-Vay									Budget annexe dissout le 31/12/2017	
Courchaton	Agent administratif	Employée titulaire communal à temps non complet	NC	tâches administratives (compta, facturation, déclarations diverses)	6H/semaine	?	Non		Pas de personnel dédié à la compétence (personnel communal assurant le service contre refacturation au BA)	Régie communale
Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges									Pas de personnel dédié à l'exercice de la compétence	Régie communale
Esprels	GRENOT Gérard	Employée titulaire communal à temps non complet	Adjoint technique principal de 2ème classe	NC	29H/semaine	10%	Non	Ok		Régie communale, avec convention d'affermage (SAUR depuis le 1er janvier 2018) pour la facturation
Fallon	PETITGIRARD THIERRY	stagiaire du syndicat à temps non complet (titularisation à la fin de l'année 2019)	adjoint technique	Entretien des espaces verts, des bâtiments du syndicat, relevé des compteurs ...	8H45/semaine	100%	oK	NC		Régie communale
	Charlene CLERC	Employée titulaire du syndicat à temps non complet	adjointe administrative principale	Comptabilité, paie, gestion courante, demande de subvention suivie des dossiers de travaux ..	2H50/semaine	100%		NC		
Gouhenans	BARBIER Thomas	Employée titulaire communal à temps complet	adjoint technique	NC	35H/semaine	10%	Ok	NC		
Granges-la-Ville									Pas de personnel dédié à la compétence (interventions du Maire et ses adjoints à préciser)	

4.1.2. La synthèse des moyens humains dédiés à la compétence assainissement collectif (2)

Collectivités	Agents recensés	Type emploi	Détails sur emploi	Type de tâches	Temps de travail hebdomadaire	temps ou pourcentage consacré à la compétence Asst coll	Questionnaire RH	Fiche individuelle de Paie 2017	Remarques	Convention de prestation de service existante sur l'exploitation courante des installations
Granges-le-Bourg	NAJOSKY Claude	Employé titulaire communal à temps complet	Adjoint technique principal 2ème classe	Relevés pour facturation dernière semaine de mars et dernière semaine de septembre	Cf. partie eau potable		Ok		l'agent exerce les mêmes tâches pour la compétence eau potable	
	WUST Nathalie	Employée contractuel communal à temps non complet	Adjoint administratif principal 2ème classe	Saisie des index, mise à jour des fiches et facturation + Facturation à compter d'avril et d'octobre	Cf. partie eau potable				l'agent exerce les mêmes tâches pour la compétence eau potable	
Mignavillers	KEMPF Emilie	Employée titulaire communal à temps non complet	Adjoint administratif principal de 2ème classe	NC	0,2H/semaine	100%	Ok	NC		Régie communale
	EVERNE Henri-Paul	Elu	Adjoint	NC	NC	NC		NA		
Moimay	CHAPUIS Nathalie	Employé titulaire communal à temps complet	adjointe administrative	NC	NC	0,12%	Non	NC	la secrétaire de mairie consacre 2h par an pour réaliser la facturation	Convention avec la commune de Villersexel pour l'admission des eaux usées de la commune dans le réseau d'égouts public et leur traitement à la station d'épuration
Mélecey	NC	NC	NC	NC	NC	NC	Non	NC		Régie communale
Oppenans	Secrétariat	NC	Adjoint administratif	NC	0,25H/semaine	100%	Non	NC		Régie communale
Oricourt	M le Maire								Intervention du Maire 2 fois /semaine sur la STEP (5mn) et 6 fois /an nettoyage du filtre	Régie communale, avec convention d'affermage (Véolia) pour la facturation
Saint-Sulpice	NC	NC	NC	NC	NC	NC	Non	NC		Convention avec la commune de Villersexel pour l'admission des eaux usées de la commune dans le réseau d'égouts public et leur traitement à la station d'épuration
Secenans	POINSOT Alexandra	Employé titulaire communal à temps non complet	adjoint administratif 1° classe	comptabilité, budgets, déclaration redevance modernisation des réseaux ; facturation assainissement (septembre), délibérations	11H/semaine	NC	Non	NC		Régie communale
Senargent-Mignafans	KEMPF Emilie	Employée titulaire communal à temps non complet		NC	0,2H/semaine	100%	Ok	NC		Régie communale
	EUVRARD Christian	Elu	Adjoint	NC	2H/semaine	NC		NA		
Vellechevreux-et-Courbenans	BALLAN Marion	Employée contractuel communal à temps non complet	Adjoint administratif principal de 2ème classe	NC	11H/semaine	NC	OK	NC		Régie communale
Villersexel	ROSE-HANO Céline	Employé titulaire communal à temps complet	rédacteur principal de 1ère classe	gestion administrative, budgétaire et comptable de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement	35H/semaine	10%	OK	NC		Régie communale
	GAMET Philippe	Employé titulaire communal à temps complet	adjoint technique principal de 1ère classe	surveillance, gestion et entretien de la station d'épuration, surveillance, gestion et entretien des réseaux d'assainissement	35H/semaine	80%		NC		

Sommaire

1	Etat des lieux administratif et juridique de la compétence	
2	Etat des lieux du patrimoine des collectivités	
3	Etat des lieux financier	
4	Etat des lieux des moyens humains	
5	Evaluation des performances des services	
6	Annexes	

5.1. La gestion de l'eau potable

Résumé synthétique des données recueillies, le détail et l'analyse étant présentés par notre partenaire C2I

- L'évaluation des services d'assainissement et d'eau potable actuels doit permettre d'identifier des pistes d'amélioration dans la gestion des services, dans la perspective d'un transfert de compétence. Cet état des lieux permettra ainsi lors de la deuxième phase, de définir un service type et d'harmoniser les pratiques en matière d'eau et d'assainissement.
- Le tableau ci-après dresse un état de lieux sur le patrimoine, l'organisation d'un service d'astreinte et l'existence et la qualité d'un règlement de service pour chaque syndicat et commune.

	Connaissance du patrimoine	Rendement réseau	Organisation d'un service d'astreinte	Existence d'un règlement de service (O/N)	Qualité du règlement	Taux de satisfaction globale	Taux de satisfaction niveau de prix
SIAEP de Gouhenans	90pts	68,50%	Oui	Oui	Conforme	85%	57%
SIAEP Bassole 7 communes	90pts	73,90%	Oui	Oui	nc	85%	57%
	nc	58,70%	Oui	Oui	nc	66%	nc
SIAEP des Six Bœufs	90pts	62,4%	Oui	Oui	Conforme	85%	57%
SIAEP du Pautot	nc	54,34%	nc	nc	nc	nc	nc
SIE de l'Abbaye des trois rois	90pts	76,88%	Oui	Oui	Conforme	85%	57%
Gestion communale							
Bonnal	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Mignavillers	nc	45,40%	nc	nc	nc	nc	nc
Tressandans	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Budgets communs							
Courchaton	110pts	94,70%	nc	nc	nc	nc	nc
Granges-la-Ville	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Granges-le-Bourg	91pts	69,60%	nc	nc	nc	nc	nc
Oppenans	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Senargent-Mignafans	nc	84,40%	nc	nc	nc	nc	nc

5.2. La gestion de l'assainissement collectif (1)

Résumé synthétique des données recueillies, le détail et l'analyse étant présentés par notre partenaire C2I

- Pour rappel, les communes avec les cases « grisées » sont celles qui pour lesquelles le réseau d'assainissement est entièrement non collectif, une compétence gérée actuellement au niveau de la CCPV.

	Connaissance du patrimoine	Organisation d'un service d'astreinte	Taux de satisfaction niveau de prix	Observation
SIE Lagunage Granges la Ville				pas de RQPS
Gestion communale				
Aillevans	NC	NC	NC	pas de RQPS
Athesans-Etroitefontaine				pas de RQPS
Autrey-Le-Vay				(budget annexe dissout le 31/12/2017. De plus aucune dépense engagée entre 2014 et 2017)
Beveuge	Pas d'assainissement collectif			
Bonnal				
Courchaton	105pts	NC	NC	RPQS peu exhaustif
Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges	0pts	NC	NC	RPQS peu exhaustif
Esprels	NC	NC	NC	pas de RQPS
Fallon	NC	NC	NC	pas de RQPS
Georfans	Pas d'assainissement collectif			
Gouhenans	NC	NC	NC	pas de RQPS
Grammont	Pas d'assainissement collectif			
Granges-la-Ville	NC	NC	NC	pas de RQPS

5.2. La gestion de l'assainissement collectif (2)

Résumé synthétique des données recueillies, le détail et l'analyse étant présentés par notre partenaire C2I

	Connaissance du patrimoine	Organisation d'un service d'astreinte	Taux de satisfaction niveau de prix	Observation
Granges-le-Bourg	81pts	NC	NC	RPQS peu exhaustif
La Vergenne	Pas d'assainissement collectif			
Les Magny				
Longeville				
Marast				
Mignavillers	NC	NC	NC	RPQS peu exhaustif
Moimay	NC	NC	NC	pas de RQPS
Mélecey	NC	NC	NC	pas de RQPS
Oppenans	NC	NC	NC	pas de RQPS
Oricourt	NC	NC	NC	pas de RQPS
Pont-sur-l'Ognon	Pas asst coll			
Saint-Ferjeux				
Saint-Sulpice	NC	NC	NC	pas de RQPS
Secenans	NC	NC	NC	pas de RQPS
Senargent-Mignafans	NC	NC	NC	RPQS peu exhaustif
Tressandans	Pas d'assainissement collectif			
Vellechevreux-et-Courbenans	NC	NC	NC	pas de RQPS
Villafans	Pas d'assainissement collectif			
Villargent				
Villers-la-Ville				
Villersexel	NC	NC	NC	pas de RQPS

Sommaire

1	Etat des lieux administratif et juridique de la compétence	
2	Etat des lieux du patrimoine des collectivités	
3	Etat des lieux financier	
4	Etat des lieux des moyens humains	
5	Evaluation des performances des services	
6	Annexes	

6.1.1. Le coût de gestion de l'eau potable par le syndicat de Gouhenans

<u>Compétence Eau</u>	2014	2015	2016	2017	Coût réel (N-1)	Moyenne
011 - Charges de fonctionnement	55 853,49 €	12 249,61 €	19 758,69 €	16 442,17 €	16 442,17 €	26 075,99 €
012 - Charges de Personnel	4 350,99 €	3 786,58 €	4 536,74 €	3 813,48 €	3 813,48 €	4 121,95 €
65 - Participations	7 094,63 €	7 656,02 €	8 088,69 €	8 047,93 €	8 047,93 €	7 721,82 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	555,00 €	555,00 €	555,00 €
68 - Dotations aux provisions et aux amortissements	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Sous total Charges de fonctionnement liées à un équipement (1)	67 299,11 €	23 692,21 €	32 384,12 €	28 858,58 €	28 858,58 €	38 474,76 €
70 - Produits des services	133 086,64 €	165 422,18 €	134 713,09 €	101 372,51 €	101 372,51 €	133 648,61 €
77 - Produits exceptionnels	8,46 €	9,39 €	6,04 €	78,23 €	78,23 €	25,53 €
Sous total Recettes de fonctionnement non liées à un équipement (2)	133 095,10 €	165 431,57 €	134 719,13 €	101 450,74 €	101 450,74 €	133 674,14 €
Charges nettes de fonctionnement (3) = (1) - (2)	65 795,99 €	141 739,36 €	102 335,01 €	72 592,16 €	72 592,16 €	95 199,38 €
Charges d'investissement	200 021,29 €	63 353,93 €	21 175,24 €	529 274,62 €	529 274,62 €	203 456,27 €
Recettes d'investissement	55 744,01 €	57 227,00 €	49 710,91 €	89,00 €	89,00 €	40 692,73 €
Charges nettes d'investissement (4)	144 277,28 €	6 126,93 €	28 535,67 €	529 185,62 €	529 185,62 €	162 763,54 €
Charges nettes totales (3) + (4)	78 481,29 €	135 612,43 €	130 870,68 €	456 593,46 €	456 593,46 €	67 564,16 €

6.1.2. Le coût de gestion de l'eau potable par le syndicat de Bassole 7 communes

Compétence Eau	2014	2015	2016	2017	Coût réel (N-1)	Moyenne
011 - Charges de fonctionnement	15 322,26 €	13 312,25 €	14 410,79 €	13 426,69 €	13 426,69 €	14 118,00 €
012 - Charges de Personnel	8 729,57 €	8 933,11 €	9 307,28 €	8 865,86 €	8 865,86 €	8 958,96 €
014 - Atténuations de produits	- €	-	-	- €	- €	- €
65 - Participations	6 254,20 €	6 334,26 €	6 377,56 €	5 854,29 €	5 854,29 €	6 205,08 €
66 - Charges financières	13 611,23 €	20 716,68 €	8 990,26 €	11 681,22 €	11 681,22 €	13 749,85 €
67 - Charges exceptionnelles	12,00 €	-	-	- €	- €	12,00 €
68 - Dotations aux provisions et aux amortissements	103 100,00 €	106 284,00 €	107 879,82 €	110 532,54 €	110 532,54 €	106 949,09 €
Sous total Charges de fonctionnement liées à un équipement (1)	43 929,26 €	49 296,30 €	39 085,89 €	39 828,06 €	39 828,06 €	43 043,88 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	-	207,60 €	207,60 €	207,60 €
70 - Produits des services	181 991,67 €	135 208,77 €	198 856,33 €	147 323,81 €	147 323,81 €	165 845,15 €
74 - Subventions d'exploitations	- €	- €	-	- €	- €	- €
75 - Participations	3 312,65 €	3 378,49 €	6,85 €	6 961,04 €	6 961,04 €	3 414,76 €
76 - Produits financiers	3,35 €	- €	-	- €	- €	3,35 €
77 - Produits exceptionnels	2 820,00 €	- €	-	7,83 €	7,83 €	1 413,92 €
Sous total Recettes de fonctionnement non liées à un équipement (2)	188 127,67 €	138 587,26 €	198 863,18 €	154 500,28 €	154 500,28 €	170 884,77 €
Charges nettes de fonctionnement (3) = (1) - (2)	144 198,41 €	89 290,96 €	159 777,29 €	114 672,22 €	114 672,22 €	127 840,89 €
Charges d'investissement*	245 576,62 €	93 910,61 €	32 509,67 €	637 953,95 €	637 953,95 €	252 487,71 €
Recettes d'investissement*	52 281,90 €	110 871,46 €	69 428,30 €	440 341,95 €	440 341,95 €	168 230,90 €
Charges nettes d'investissement (4)	193 294,72 €	16 960,85 €	36 918,63 €	197 612,00 €	197 612,00 €	84 256,81 €
Charges nettes totales (3) + (4)	49 096,31 €	106 251,81 €	196 695,92 €	82 939,78 €	82 939,78 €	43 584,08 €

* Y compris restes à réaliser

6.1.3. Le coût de gestion de l'eau potable par le syndicat des eaux des Six Boeufs

<u>Compétence Eau</u>	2014	2015	2016	2017	Coût réel (N-1)	Moyenne
011 - Charges de fonctionnement	644,67 €	871,24 €	857,12 €	1 099,58 €	1 099,58 €	868,15 €
012 - Charges de Personnel	1 621,99 €	1 663,50 €	1 835,28 €	1 940,12 €	1 940,12 €	1 765,22 €
014 - Atténuations de produits	- €	- €	- €	- €	- €	- €
65 - Participations	3 461,59 €	3 172,22 €	3 185,16 €	3 233,82 €	3 233,82 €	3 263,20 €
66 - Charges financières	3 816,05 €	5 425,19 €	3 152,53 €	3 652,96 €	3 652,96 €	4 011,68 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	866,24 €	- €	- €	- €	866,24 €
68 - Dotations aux provisions et aux amortissements	- €	- €	20 109,00 €	26 577,00 €	26 577,00 €	23 343,00 €
Sous total Charges de fonctionnement liées à un équipement (1)	9 544,30 €	11 998,39 €	9 030,09 €	9 926,48 €	9 926,48 €	10 774,50 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services	44 682,93 €	24 142,93 €	39 129,64 €	30 099,16 €	30 099,16 €	34 513,67 €
74 - Subventions d'exploitations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
75 - Participations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	1 624,71 €	- €	10 324,72 €	3 259,43 €	3 259,43 €	5 069,62 €
Sous total Recettes de fonctionnement non liées à un équipement (2)	46 307,64 €	24 142,93 €	49 454,36 €	33 358,59 €	33 358,59 €	39 583,29 €
Charges nettes de fonctionnement (3) = (1) - (2)	36 763,34 €	12 144,54 €	40 424,27 €	23 432,11 €	23 432,11 €	28 808,79 €
Charges d'investissement	72 183,56 €	505 792,00 €	17 828,11 €	97 966,46 €	97 966,46 €	173 442,53 €
Recettes d'investissement	40 430,08 €	559 567,93 €	- €	- €	- €	299 999,01 €
Charges nettes d'investissement (4)	31 753,48 €	53 775,93 €	17 828,11 €	97 966,46 €	97 966,46 €	126 556,47 €
Charges nettes totales (3) + (4)	5 009,86 €	65 920,47 €	22 596,16 €	74 534,35 €	74 534,35 €	155 365,26 €

6.1.4. Le coût de gestion de l'eau potable par le syndicat des eaux de Pautot

Compétence Eau	2014	2015	2016	2017	Coût réel (N-1)	Moyenne
011 - Charges de fonctionnement		55 591,04 €	66 954,86 €	112 326,40 €	112 326,40 €	78 290,77 €
012 - Charges de Personnel		19 407,89 €	9 267,67 €	14 778,89 €	14 778,89 €	14 484,82 €
014 - Atténuations de produits		8 556,00 €	17 949,00 €	6 599,00 €	6 599,00 €	11 034,67 €
65 - Participations		2 139,24 €	2 148,23 €	2 545,78 €	2 545,78 €	2 277,75 €
66 - Charges financières		2 920,33 €	3 395,02 €	4 865,16 €	4 865,16 €	3 726,84 €
67 - Charges exceptionnelles		47 533,38 €	2 376,91 €	2 283,05 €	2 283,05 €	17 397,78 €
68 - Dotations aux amortissements		37 007,02 €	41 544,02 €	44 054,70 €	44 054,70 €	40 868,58 €
Sous total Charges de fonctionnement liées à un équipement (1)	- €	136 147,88 €	102 091,69 €	143 398,28 €	143 398,28 €	127 212,62 €
013 - Atténuations de charges		124,56 €	- €	33,00 €	33,00 €	78,78 €
70 - Produits des services		105 285,86 €	214 068,03 €	75 397,70 €	75 397,70 €	131 583,86 €
74 - Subventions d'exploitation		5 752,31 €	4 948,66 €	3 330,60 €	3 330,60 €	4 677,19 €
76 - Produits financières		2,79 €	- €	- €	- €	2,79 €
77 - Produits exceptionnels		555,49 €	794,49 €	3,00 €	3,00 €	450,99 €
Sous total Recettes de fonctionnement non liées à un équipement (2)	- €	111 721,01 €	219 811,18 €	78 764,30 €	78 764,30 €	136 793,62 €
Charges nettes de fonctionnement (3) = (1) - (2)	- €	24 426,87 €	117 719,49 €	64 633,98 €	64 633,98 €	9 581,00 €
Charges d'investissement		201 456,76 €	139 736,92 €	463 903,51 €	463 903,51 €	268 365,73 €
Recettes d'investissement		246 167,53 €	91 799,31 €	299 712,00 €	299 712,00 €	212 559,61 €
Charges nettes d'investissement (4)	- €	44 710,77 €	47 937,61 €	164 191,51 €	164 191,51 €	55 806,12 €
Charges nettes totales (3) + (4)	- €	20 283,90 €	69 781,88 €	228 825,49 €	228 825,49 €	46 225,12 €

* Y compris restes à réaliser

6.1.5. Le coût de gestion de l'eau potable par le syndicat des eaux de l'Abbaye des Trois Rois

Compétence Eau	2014	2015	2016	2017	Coût réel (N-1)	Moyenne
011 - Charges de fonctionnement	5 194,27 €	1 485,57 €	1 425,70 €	6 579,35 €	6 579,35 €	3 671,22 €
012 - Charges de Personnel	- €	- €	- €	- €	- €	- €
014 - Atténuations de produits	- €	- €	- €	- €	- €	- €
65 - Participations	696,03 €	1 588,61 €	1 620,28 €	1 620,87 €	1 620,87 €	1 381,45 €
66 - Charges financières	- €	- €	845,69 €	5 064,26 €	5 064,26 €	2 954,98 €
67 - Charges exceptionnelles	8 942,70 €	- €	- €	- €	- €	8 942,70 €
68 - Dotations aux amortissements	20 170,22 €	23 305,62 €	23 460,66 €	33 520,48 €	33 520,48 €	25 114,25 €
Sous total Charges de fonctionnement liées à un équipement (1)	14 833,00 €	3 074,18 €	3 891,67 €	13 264,48 €	13 264,48 €	16 950,35 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services	28 375,57 €	29 248,45 €	40 009,28 €	46 200,82 €	46 200,82 €	35 958,53 €
74 - Subventions d'exploitation	- €	- €	- €	- €	- €	- €
76 - Produits financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	8 592,31 €	- €	- €	- €	8 592,31 €
Sous total Recettes de fonctionnement non liées à un équipement (2)	28 375,57 €	37 840,76 €	40 009,28 €	46 200,82 €	46 200,82 €	44 550,84 €
Charges nettes de fonctionnement (3) = (1) - (2)	13 542,57 €	34 766,58 €	36 117,61 €	32 936,34 €	32 936,34 €	27 600,50 €
Charges d'investissement	10 196,55 €	59 301,58 €	442 910,91 €	337 641,92 €	337 641,92 €	212 512,74 €
Recettes d'investissement	165 661,29 €	39 989,00 €	442 362,41 €	159 324,00 €	159 324,00 €	201 834,18 €
Charges nettes d'investissement (4)	155 464,74 €	19 312,58 €	548,50 €	178 317,92 €	178 317,92 €	10 678,57 €
Charges nettes totales (3) + (4)	169 007,31 €	15 454,00 €	35 569,11 €	145 381,58 €	145 381,58 €	16 921,93 €

* Y compris restes à réaliser

6.1.6. Le coût de gestion de l'eau potable par la commune de Mignavillers

Compétence Eau	2014	2015	2016	2017	Coût réel (N-1)	Moyenne
011 - Charges de fonctionnement	5 358,02 €	13 755,60 €	5 189,80 €	4 700,05 €	4 700,05 €	7 250,87 €
012 - Charges de Personnel	2 200,00 €	- €	3 230,00 €	1 080,00 €	1 080,00 €	2 170,00 €
014 - Atténuations de produits	3 773,00 €	3 746,00 €	4 059,00 €	3 435,00 €	3 435,00 €	3 753,25 €
65 - Participations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
66 - Charges financières	1 684,67 €	1 302,48 €	1 073,91 €	1 025,05 €	1 025,05 €	1 271,53 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	41,00 €	41,00 €	41,00 €
68 - Dotations aux amortissements	7 988,68 €	8 009,65 €	8 332,00 €	8 800,08 €	8 800,08 €	8 282,60 €
Sous total Charges de fonctionnement liées à un équipement (1)	13 015,69 €	18 804,08 €	13 552,71 €	10 281,10 €	10 281,10 €	14 486,65 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services	23 451,87 €	25 504,06 €	26 775,87 €	31 759,28 €	31 759,28 €	26 872,77 €
74 - Subventions d'exploitation	- €	- €	- €	- €	- €	- €
76 - Produits financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	27,28 €	- €	- €	- €	27,28 €
Sous total Recettes de fonctionnement non liées à un équipement (2)	23 451,87 €	25 531,34 €	26 775,87 €	31 759,28 €	31 759,28 €	26 900,05 €
Charges nettes de fonctionnement (3) = (1) - (2)	10 436,18 €	6 727,26 €	13 223,16 €	21 478,18 €	21 478,18 €	12 413,41 €
Charges d'investissement	20 327,70 €	40 583,06 €	7 231,15 €	53 335,60 €	53 335,60 €	30 369,38 €
Recettes d'investissement	8 340,02 €	14 191,12 €	32 746,21 €	54 103,73 €	54 103,73 €	27 345,27 €
Charges nettes d'investissement (4)	11 987,68 €	26 391,94 €	25 515,06 €	768,13 €	768,13 €	3 024,11 €
Charges nettes totales (3) + (4)	1 551,50 €	19 664,68 €	38 738,22 €	22 246,31 €	22 246,31 €	9 389,30 €

6.2.1. Le coût de gestion de l'assainissement par le syndicat du Lagunage Granges la Ville

Compétence Assainissement	2014	2015	2016	2017	Coût réel (N-1)	Moyenne
011 - Charges de fonctionnement	1 955,62 €	2 476,82 €	1 794,90 €	5 019,05 €	5 019,05 €	2 811,60 €
012 - Charges de Personnel	960,00 €	1 090,00 €	540,00 €	950,00 €	950,00 €	885,00 €
014 - Atténuations de produits	- €	- €	- €	- €	- €	- €
65 - Participations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
66 - Charges financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
66 - Dotations aux provisions et aux amortissements	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Sous total Charges de fonctionnement liées à un équipement (1)	2 915,62 €	3 566,82 €	2 334,90 €	5 969,05 €	5 969,05 €	3 696,60 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services	- €	- €	- €	- €	- €	- €
74 - Subventions d'exploitations	- €	- €	- €	9 620,00 €	9 620,00 €	9 620,00 €
75 - Participations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Sous total Recettes de fonctionnement non liées à un équipement (2)	- €	- €	- €	9 620,00 €	9 620,00 €	9 620,00 €
Charges nettes de fonctionnement (3) = (1) - (2)	2 915,62 €	3 566,82 €	2 334,90 €	3 650,95 €	3 650,95 €	5 923,40 €
Charges d'investissement	- €	- €	- €	9 619,56 €	9 619,56 €	9 619,56 €
Recettes d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Charges nettes d'investissement (4)	- €	- €	- €	9 619,56 €	9 619,56 €	9 619,56 €
Charges nettes totales (3) + (4)	2 915,62 €	3 566,82 €	2 334,90 €	5 968,61 €	5 968,61 €	3 696,16 €

6.2.2. Le coût de gestion de l'assainissement par la commune d'Ailleevans

Compétence Assainissement	2014	2015	2016	2017	Coût réel (N-1)	Moyenne
011 - Charges de fonctionnement	2 525,41 €	3 288,83 €	2 569,13 €	2 926,73 €	2 926,73 €	2 827,53 €
012 - Charges de Personnel	- €	- €	- €	- €	- €	- €
014 - Atténuations de produits	- €	- €	- €	- €	- €	- €
65 - Participations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
66 - Charges financières	10 867,80 €	9 453,95 €	6 391,99 €	5 732,75 €	5 732,75 €	8 111,62 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
68 - Dotations aux provisions et aux amortissements	13 393,21 €	13 722,00 €	13 757,00 €	13 770,00 €	13 770,00 €	13 660,55 €
Sous total Charges de fonctionnement liées à un équipement (1)	13 393,21 €	12 742,78 €	8 961,12 €	8 659,48 €	8 659,48 €	10 939,15 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services	6 235,91 €	9 459,71 €	4 771,05 €	3 319,31 €	3 319,31 €	5 946,50 €
74 - Subventions d'exploitations	26 073,00 €	12 000,00 €	- €	18 623,00 €	18 623,00 €	18 898,67 €
75 - Participations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Sous total Recettes de fonctionnement non liées à un équipement (2)	32 308,91 €	21 459,71 €	4 771,05 €	21 942,31 €	21 942,31 €	24 845,16 €
Charges nettes de fonctionnement (3) = (1) - (2)	18 915,70 €	8 716,93 €	4 190,07 €	13 282,83 €	13 282,83 €	13 906,01 €
Charges d'investissement	100 038,80 €	43 450,26 €	13 507,30 €	13 299,21 €	13 299,21 €	42 573,89 €
Recettes d'investissement	175 857,52 €	49 621,17 €	- €	1 711,42 €	1 711,42 €	75 730,04 €
Charges nettes d'investissement (4)	75 818,72 €	6 170,91 €	13 507,30 €	11 587,79 €	11 587,79 €	33 156,14 €
Charges nettes totales (3) + (4)	94 734,42 €	14 887,84 €	17 697,37 €	1 695,04 €	1 695,04 €	47 062,16 €

6.2.3. Le coût de gestion de l'assainissement par la commune d'Athesans -Etroitefontaine

Compétence Assainissement	2014	2015	2016	2017	Coût réel (N-1)	Moyenne
011 - Charges de fonctionnement	10 178,43 €	7 987,72 €	7 724,91 €	10 849,80 €	10 849,80 €	9 185,22 €
012 - Charges de Personnel	- €	6 073,20 €	6 107,85 €	6 555,15 €	6 555,15 €	6 245,40 €
014 - Atténuations de produits	- €	- €	- €	- €	- €	- €
65 - Participations	- €	- €	0,65 €	0,01 €	0,01 €	0,33 €
66 - Charges financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €	25 000,00 €	50 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	28 333,33 €
68 - Dotations aux provisions et aux amortissements	13 771,86 €	17 088,50 €	17 032,00 €	17 275,46 €	17 275,46 €	16 291,96 €
Sous total Charges de fonctionnement liées à un équipement (1)	10 178,43 €	39 060,92 €	63 833,41 €	27 404,96 €	27 404,96 €	43 764,28 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services	18 923,12 €	27 406,57 €	23 903,47 €	23 133,36 €	23 133,36 €	23 341,63 €
74 - Subventions d'exploitations	4 152,18 €	5 224,86 €	6 167,47 €	4 313,92 €	4 313,92 €	4 964,61 €
75 - Participations	0,23 €	0,51 €	- €	- €	- €	0,37 €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Sous total Recettes de fonctionnement non liées à un équipement (2)	23 075,53 €	32 631,94 €	30 070,94 €	27 497,28 €	27 497,28 €	28 356,61 €
Charges nettes de fonctionnement (3) = (1) - (2)	12 897,10 €	6 428,98 €	33 762,47 €	92,32 €	92,32 €	15 407,67 €
Charges d'investissement	10 155,50 €	- €	19 221,86 €	3 160,00 €	3 160,00 €	10 845,79 €
Recettes d'investissement	- €	4 341,00 €	- €	- €	- €	4 341,00 €
Charges nettes d'investissement (4)	10 155,50 €	4 341,00 €	19 221,86 €	3 160,00 €	3 160,00 €	6 504,79 €
Charges nettes totales (3) + (4)	2 741,60 €	2 087,98 €	52 984,33 €	3 067,68 €	3 067,68 €	21 912,46 €

6.2.5. Le coût de gestion de l'assainissement par la commune de Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges

Compétence Assainissement	2014	2015	2016	2017	Coût réel (N-1)	Moyenne
011 - Charges de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
012 - Charges de Personnel	- €	- €	- €	- €	- €	- €
014 - Atténuations de produits	1 062,00 €	1 059,00 €	1 231,00 €	1 176,00 €	1 176,00 €	1 132,00 €
65 - Participations	- €	- €	- €	1,16 €	1,16 €	1,16 €
66 - Charges financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €	312,11 €	58,50 €	193,04 €	193,04 €	187,88 €
68 - Dotations aux provisions et aux amortissements	11 619,00 €	11 619,00 €	11 351,19 €	9 583,00 €	9 583,00 €	11 043,05 €
Sous total Charges de fonctionnement liées à un équipement (1)	1 062,00 €	1 371,11 €	1 289,50 €	1 370,20 €	1 370,20 €	1 321,04 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services	4 601,08 €	9 477,43 €	9 087,88 €	6 202,51 €	6 202,51 €	7 342,23 €
74 - Subventions d'exploitations	- €	20 750,00 €	2 286,00 €	958,00 €	958,00 €	7 998,00 €
75 - Participations	1,16 €	- €	- €	- €	- €	1,16 €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	0,22 €	79,43 €	- €	- €	39,83 €
Sous total Recettes de fonctionnement non liées à un équipement (2)	4 602,24 €	30 227,65 €	11 453,31 €	7 160,51 €	7 160,51 €	15 381,21 €
Charges nettes de fonctionnement (3) = (1) - (2)	3 540,24 €	28 856,54 €	10 163,81 €	5 790,31 €	5 790,31 €	14 060,17 €
Charges d'investissement	- €	- €	- €	4 675,31 €	4 675,31 €	4 675,31 €
Recettes d'investissement	- €	5 279,00 €	- €	- €	- €	5 279,00 €
Charges nettes d'investissement (4)	- €	5 279,00 €	- €	4 675,31 €	4 675,31 €	603,69 €
Charges nettes totales (3) + (4)	3 540,24 €	34 135,54 €	10 163,81 €	1 115,00 €	1 115,00 €	14 663,86 €

6.2.6. Le coût de gestion de l'assainissement par la commune d'Esprels

Compétence Assainissement	2014	2015	2016	2017	Coût réel (N-1)	Moyenne
011 - Charges de fonctionnement	4 275,54 €	3 550,88 €	4 111,37 €	2 528,58 €	2 528,58 €	3 616,59 €
012 - Charges de Personnel	2 285,29 €	2 375,08 €	2 528,51 €	2 633,98 €	2 633,98 €	2 455,72 €
014 - Atténuations de produits	- €	- €	- €	- €	- €	- €
65 - Participations	0,68 €	0,36 €	0,01 €	- €	- €	0,35 €
66 - Charges financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
68 - Dotations aux provisions et aux amortissements	11 902,00 €	12 317,00 €	12 317,00 €	12 317,00 €	12 317,00 €	12 213,25 €
Sous total Charges de fonctionnement liées à un équipement (1)	6 561,51 €	5 926,32 €	6 639,89 €	5 162,56 €	5 162,56 €	6 072,66 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services	32 187,00 €	21 135,82 €	24 153,26 €	28 852,82 €	28 852,82 €	26 582,23 €
74 - Subventions d'exploitations	- €	155,24 €	- €	- €	- €	155,24 €
75 - Participations	- €	- €	- €	1,08 €	1,08 €	1,08 €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Sous total Recettes de fonctionnement non liées à un équipement (2)	32 187,00 €	21 291,06 €	24 153,26 €	28 903,90 €	28 903,90 €	26 788,55 €
Charges nettes de fonctionnement (3) = (1) - (2)	25 625,49 €	15 364,74 €	17 513,37 €	23 741,34 €	23 741,34 €	20 715,89 €
Charges d'investissement	20 766,75 €	- €	- €	1 330,00 €	1 330,00 €	11 048,38 €
Recettes d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Charges nettes d'investissement (4)	20 766,75 €	- €	- €	1 330,00 €	1 330,00 €	11 048,38 €
Charges nettes totales (3) + (4)	4 858,74 €	15 364,74 €	17 513,37 €	22 411,34 €	22 411,34 €	9 667,51 €

6.2.7. Le coût de gestion de l'assainissement par la commune de Fallon

Compétence Assainissement	2014	2015	2016	2017	Coût réel (N-1)	Moyenne
011 - Charges de fonctionnement	364,84 €	72,47 €	1 440,48 €	2 534,40 €	2 534,40 €	1 103,05 €
012 - Charges de Personnel	- €	- €	- €	- €	- €	- €
014 - Atténuations de produits	1 561,00 €	1 635,00 €	1 844,00 €	1 858,00 €	1 858,00 €	1 724,50 €
65 - Participations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
66 - Charges financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	2 500,00 €	- €	20,00 €	- €	- €	1 260,00 €
68 - Dotations aux provisions et aux amortissements	9 358,00 €	10 044,25 €	4 878,00 €	4 954,00 €	4 954,00 €	7 308,56 €
Sous total Charges de fonctionnement liées à un équipement (1)	4 425,84 €	1 707,47 €	3 304,48 €	4 392,40 €	4 392,40 €	4 087,55 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services	9 100,85 €	14 143,49 €	13 294,30 €	8 456,17 €	8 456,17 €	11 248,70 €
74 - Subventions d'exploitations	- €	- €	1 449,80 €	- €	- €	1 449,80 €
75 - Participations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	0,18 €	- €	- €	0,18 €
Sous total Recettes de fonctionnement non liées à un équipement (2)	9 100,85 €	14 143,49 €	14 744,28 €	8 456,17 €	8 456,17 €	12 698,68 €
Charges nettes de fonctionnement (3) = (1) - (2)	4 675,01 €	12 436,02 €	11 439,80 €	4 063,77 €	4 063,77 €	8 611,14 €
Charges d'investissement	- €	7 882,80 €	3 063,65 €	4 992,24 €	4 992,24 €	5 312,90 €
Recettes d'investissement	8 225,84 €	2 899,00 €	- €	1 293,00 €	1 293,00 €	4 139,28 €
Charges nettes d'investissement (4)	8 225,84 €	4 983,80 €	3 063,65 €	3 699,24 €	3 699,24 €	1 173,62 €
Charges nettes totales (3) + (4)	12 900,85 €	7 452,22 €	8 376,15 €	364,53 €	364,53 €	7 437,52 €

6.2.8. Le coût de gestion de l'assainissement par la commune de Gouhenans

<u>Compétence Assainissement</u>	2014	2015	2016	2017	Coût réel (N-1)	Moyenne
011 - Charges de fonctionnement	3 429,82 €	3 824,84 €	3 471,63 €	5 378,77 €	5 378,77 €	4 026,27 €
012 - Charges de Personnel	48,60 €	4 200,00 €	4 200,00 €	4 200,00 €	4 200,00 €	3 162,15 €
014 - Atténuations de produits	- €	- €	- €	- €	- €	- €
65 - Participations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
66 - Charges financières	12 370,18 €	26 856,15 €	11 535,76 €	7 377,79 €	7 377,79 €	14 534,97 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	57,51 €	- €	- €	57,51 €
68 - Dotations aux provisions et aux amortissements	23 965,00 €	24 251,00 €	26 114,00 €	26 141,00 €	26 141,00 €	25 117,75 €
Sous total Charges de fonctionnement liées à un équipement (1)	15 848,60 €	34 880,99 €	19 264,90 €	16 956,56 €	16 956,56 €	21 780,90 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services	35 788,45 €	24 872,45 €	32 275,11 €	3 408,37 €	3 408,37 €	24 086,10 €
74 - Subventions d'exploitations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
75 - Participations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
76 - Produits financiers	- €	7,05 €	- €	3 651,63 €	3 651,63 €	1 829,34 €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €	3 460,96 €	3 460,96 €	3 460,96 €
Sous total Recettes de fonctionnement non liées à un équipement (2)	35 788,45 €	24 879,50 €	32 275,11 €	10 520,96 €	10 520,96 €	29 376,40 €
Charges nettes de fonctionnement (3) = (1) - (2)	19 939,85 €	10 001,49 €	13 010,21 €	6 435,60 €	6 435,60 €	7 595,50 €
Charges d'investissement	11 087,54 €	125 200,24 €	8 289,04 €	9 791,28 €	9 791,28 €	38 592,03 €
Recettes d'investissement	53 243,00 €	- €	2 158,00 €	4 599,00 €	4 599,00 €	20 000,00 €
Charges nettes d'investissement (4)	42 155,46 €	125 200,24 €	6 131,04 €	5 192,28 €	5 192,28 €	18 592,03 €
Charges nettes totales (3) + (4)	62 095,31 €	135 201,73 €	6 879,17 €	11 627,88 €	11 627,88 €	10 996,53 €

6.2.9. Le coût de gestion de l'assainissement par la commune de Mélecey

<u>Compétence Assainissement</u>	2014	2015	2016	2017	Coût réel (N-1)	Moyenne
011 - Charges de fonctionnement	790,07 €	629,48 €	948,91 €	1 635,71 €	1 635,71 €	1 001,04 €
012 - Charges de Personnel	- €	- €	- €	860,00 €	860,00 €	860,00 €
014 - Atténuations de produits	- €	959,00 €	922,00 €	1 022,00 €	1 022,00 €	967,67 €
65 - Participations	- €	- €	172,18 €	- €	- €	172,18 €
66 - Charges financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €	3 810,00 €	3 100,00 €	- €	- €	3 455,00 €
68 - Dotations aux provisions et aux amortissements	4 988,00 €	4 988,00 €	4 988,00 €	5 152,49 €	5 152,49 €	5 029,12 €
Sous total Charges de fonctionnement liées à un équipement (1)	790,07 €	5 398,48 €	5 143,09 €	3 517,71 €	3 517,71 €	6 455,89 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services	3 762,66 €	4 371,57 €	5 231,54 €	2 687,68 €	2 687,68 €	4 013,36 €
74 - Subventions d'exploitations	- €	- €	4 510,64 €	3 288,64 €	3 288,64 €	3 899,64 €
75 - Participations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Sous total Recettes de fonctionnement non liées à un équipement (2)	3 762,66 €	4 371,57 €	9 742,18 €	6 026,32 €	6 026,32 €	7 963,00 €
Charges nettes de fonctionnement (3) = (1) - (2)	2 972,59 €	1 026,91 €	4 599,09 €	2 508,61 €	2 508,61 €	1 507,11 €
Charges d'investissement	- €	- €	6 471,60 €	486,00 €	486,00 €	3 478,80 €
Recettes d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Charges nettes d'investissement (4)	- €	- €	6 471,60 €	486,00 €	486,00 €	3 478,80 €
Charges nettes totales (3) + (4)	2 972,59 €	1 026,91 €	1 872,51 €	2 022,61 €	2 022,61 €	1 971,69 €

6.2.10. Le coût de gestion de l'assainissement par la commune de Mignavillers

<u>Compétence Assainissement</u>	2014	2015	2016	2017	Coût réel (N-1)	Moyenne
011 - Charges à caractère général	5 851,52 €	5 487,63 €	5 785,72 €	8 227,35 €	8 227,35 €	6 338,06 €
012 - Charges de Personnel	3 846,06 €	1 395,66 €	369,55 €	- €	- €	1 870,42 €
014 - Atténuations de produits	1 944,00 €	1 962,00 €	2 100,00 €	1 803,00 €	1 803,00 €	1 952,25 €
65 - Participations	- €	- €	1,20 €	1,27 €	1,27 €	1,24 €
66 - Charges financières	- €	- €	- €	463,67 €	463,67 €	463,67 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	113,80 €	113,80 €	113,80 €
68 - Dotations aux provisions et aux amortissements	12 422,00 €	12 464,00 €	12 689,00 €	12 790,54 €	12 790,54 €	12 591,39 €
Sous total Charges de fonctionnement liées à un équipement (1)	11 641,58 €	8 845,29 €	8 256,47 €	10 609,09 €	10 609,09 €	10 739,43 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services	20 912,67 €	21 347,17 €	19 542,48 €	26 578,94 €	26 578,94 €	22 095,32 €
74 - Subventions d'exploitations	2 703,30 €	- €	- €	- €	- €	2 703,30 €
75 - Participations	1,10 €	0,72 €	- €	3 913,21 €	3 913,21 €	1 305,01 €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	73,55 €	23,55 €	23,55 €	48,55 €
Sous total Recettes de fonctionnement non liées à un équipement (2)	23 617,07 €	21 347,89 €	19 616,03 €	30 515,70 €	30 515,70 €	26 152,18 €
Charges nettes de fonctionnement (3) = (1) - (2)	11 975,49 €	12 502,60 €	11 359,56 €	19 906,61 €	19 906,61 €	15 412,74 €
Charges d'investissement	1 407,92 €	9 785,95 €	12 339,60 €	195 424,78 €	195 424,78 €	54 739,56 €
Recettes d'investissement	- €	- €	- €	205 474,34 €	205 474,34 €	205 474,34 €
Charges nettes d'investissement (4)	1 407,92 €	9 785,95 €	12 339,60 €	10 049,56 €	10 049,56 €	150 734,78 €
Charges nettes totales (3) + (4)	10 567,57 €	2 716,65 €	980,04 €	29 956,17 €	29 956,17 €	166 147,52 €

6.2.11. Le coût de gestion de l'assainissement par la commune de Moimay

Compétence Assainissement	2014	2015	2016	2017	Coût réel (N-1)	Moyenne
011 - Charges à caractère général	2 814,83 €	2 862,58 €	834,00 €	1 054,84 €	1 054,84 €	1 891,56 €
012 - Charges de Personnel	- €	- €	- €	- €	- €	- €
014 - Atténuations de produits	- €	- €	- €	- €	- €	- €
65 - Participations	6 384,03 €	5 300,45 €	15 300,63 €	8 893,57 €	8 893,57 €	8 969,67 €
66 - Charges financières	4 382,55 €	4 614,13 €	1 921,60 €	2 108,88 €	2 108,88 €	3 256,79 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
68 - Dotations aux provisions et aux amortissements	9 989,00 €	21 228,32 €	10 527,00 €	10 527,00 €	10 527,00 €	13 067,83 €
Sous total Charges de fonctionnement liées à un équipement (1)	13 581,41 €	12 777,16 €	18 056,23 €	12 057,29 €	12 057,29 €	14 118,02 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services	17 157,56 €	10 090,24 €	13 120,40 €	9 826,36 €	9 826,36 €	12 548,64 €
74 - Subventions d'exploitations	- €	400,00 €	- €	- €	- €	400,00 €
75 - Participations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	13 061,80 €	11 777,00 €	4 462,00 €	4 462,00 €	9 766,93 €
Sous total Recettes de fonctionnement non liées à un équipement (2)	17 157,56 €	23 552,04 €	24 897,40 €	14 288,36 €	14 288,36 €	22 715,57 €
Charges nettes de fonctionnement (3) = (1) - (2)	3 576,15 €	10 774,88 €	6 841,17 €	2 231,07 €	2 231,07 €	8 597,55 €
Charges d'investissement	3 652,57 €	114 894,26 €	4 250,55 €	4 338,36 €	4 338,36 €	31 783,94 €
Recettes d'investissement	- €	111 565,32 €	- €	- €	- €	111 565,32 €
Charges nettes d'investissement (4)	3 652,57 €	3 328,94 €	4 250,55 €	4 338,36 €	4 338,36 €	79 781,39 €
Charges nettes totales (3) + (4)	76,42 €	7 445,94 €	2 590,62 €	2 107,29 €	2 107,29 €	88 378,94 €

6.2.12. Le coût de gestion de l'assainissement par la commune d'Oricourt

<u>Compétence Assainissement</u>	2014	2015	2016	2017	Coût réel (N-1)	Moyenne
011 - Charges de fonctionnement	685,43 €	892,32 €	493,05 €	907,17 €	907,17 €	744,49 €
012 - Charges de Personnel	- €	- €	- €	- €	- €	- €
014 - Atténuations de produits	- €	- €	- €	- €	- €	- €
65 - Participations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
66 - Charges financières	10 168,31 €	8 346,28 €	7 417,09 €	7 196,99 €	7 196,99 €	8 282,17 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
68 - Dotations aux provisions et aux amortissements	2 887,00 €	8 034,00 €	8 034,00 €	8 034,00 €	8 034,00 €	6 747,25 €
Sous total Charges de fonctionnement liées à un équipement (1)	10 853,74 €	9 238,60 €	7 910,14 €	8 104,16 €	8 104,16 €	9 026,66 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services	2 490,96 €	1 969,17 €	3 284,17 €	4 157,35 €	4 157,35 €	2 975,41 €
74 - Subventions d'exploitations	1 804,00 €	9 787,00 €	- €	8 000,00 €	8 000,00 €	6 530,33 €
75 - Participations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	55,47 €	- €	- €	55,47 €
Sous total Recettes de fonctionnement non liées à un équipement (2)	4 294,96 €	11 756,17 €	3 339,64 €	12 157,35 €	12 157,35 €	9 561,22 €
Charges nettes de fonctionnement (3) = (1) - (2)	6 558,78 €	2 517,57 €	4 570,50 €	4 053,19 €	4 053,19 €	534,56 €
Charges d'investissement	227 545,10 €	31 241,44 €	4 323,76 €	17 053,07 €	17 053,07 €	70 040,84 €
Recettes d'investissement	113 444,20 €	18 654,00 €	29 926,00 €	- €	- €	54 008,07 €
Charges nettes d'investissement (4)	114 100,90 €	12 587,44 €	25 602,24 €	17 053,07 €	17 053,07 €	16 032,78 €
Charges nettes totales (3) + (4)	120 659,68 €	10 069,87 €	21 031,74 €	12 999,88 €	12 999,88 €	15 498,22 €

6.2.13. Le coût de gestion de l'assainissement par la commune de Secenans

Compétence Assainissement	2014	2015	2016	2017	Coût réel (N-1)	Moyenne
011 - Charges de fonctionnement	360,44 €	1,94 €	1 781,32 €	2 133,55 €	2 133,55 €	1 069,31 €
012 - Charges de Personnel	- €	- €	- €	- €	- €	- €
014 - Atténuations de produits	885,00 €	893,00 €	846,00 €	892,00 €	892,00 €	879,00 €
65 - Participations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
66 - Charges financières	1 392,09 €	1 161,62 €	1 009,83 €	865,08 €	865,08 €	1 107,16 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
68 - Dotations aux provisions et aux amortissements	11 015,00 €	11 015,00 €	11 047,18 €	9 265,00 €	9 265,00 €	10 585,55 €
Sous total Charges de fonctionnement liées à un équipement (1)	2 637,53 €	2 056,56 €	3 637,15 €	3 890,63 €	3 890,63 €	3 055,47 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services	9 831,40 €	5 434,16 €	9 816,56 €	6 251,07 €	6 251,07 €	7 833,30 €
74 - Subventions d'exploitations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
75 - Participations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	0,05 €	7,00 €	- €	- €	- €	3,53 €
Sous total Recettes de fonctionnement non liées à un équipement (2)	9 831,45 €	5 441,16 €	9 816,56 €	6 251,07 €	6 251,07 €	7 836,82 €
Charges nettes de fonctionnement (3) = (1) - (2)	7 193,92 €	3 384,60 €	6 179,41 €	2 360,44 €	2 360,44 €	4 781,36 €
Charges d'investissement	2 497,37 €	4 166,60 €	2 791,18 €	2 950,80 €	2 950,80 €	3 101,49 €
Recettes d'investissement	5 832,43 €	5 983,37 €	1 046,69 €	1 889,47 €	1 889,47 €	3 687,99 €
Charges nettes d'investissement (4)	3 335,06 €	1 816,77 €	1 744,49 €	1 061,33 €	1 061,33 €	586,50 €
Charges nettes totales (3) + (4)	10 528,98 €	5 201,37 €	4 434,92 €	1 299,11 €	1 299,11 €	5 367,86 €

6.2.14. Le coût de gestion de l'assainissement par la commune de Vellechevreux – et – Courbenans

<u>Compétence Assainissement</u>	2014	2015	2016	2017	Coût réel (N-1)	Moyenne
011 - Charges de fonctionnement	542,00 €	51,10 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	173,28 €
012 - Charges de Personnel	- €	- €	- €	- €	- €	- €
014 - Atténuations de produits	645,00 €	590,00 €	705,00 €	631,00 €	631,00 €	642,75 €
65 - Participations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
66 - Charges financières	4 950,29 €	7 441,93 €	4 645,28 €	3 926,51 €	3 926,51 €	5 241,00 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
68 - Dotations aux provisions et aux amortissements	14 835,00 €	17 181,00 €	16 555,81 €	15 509,00 €	15 509,00 €	16 020,20 €
Sous total Charges de fonctionnement liées à un équipement (1)	6 137,29 €	8 083,03 €	5 400,28 €	4 607,51 €	4 607,51 €	6 057,03 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services	4 432,00 €	4 613,40 €	4 721,64 €	3 747,55 €	3 747,55 €	4 378,65 €
74 - Subventions d'exploitations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
75 - Participations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Sous total Recettes de fonctionnement non liées à un équipement (2)	4 432,00 €	4 613,40 €	4 721,64 €	3 747,55 €	3 747,55 €	4 378,65 €
Charges nettes de fonctionnement (3) = (1) - (2)	1 705,29 €	3 469,63 €	678,64 €	859,96 €	859,96 €	1 678,38 €
Charges d'investissement	79 972,99 €	15 154,75 €	13 357,09 €	14 089,65 €	14 089,65 €	30 643,62 €
Recettes d'investissement	33 219,15 €	58 571,99 €	- €	- €	- €	45 895,57 €
Charges nettes d'investissement (4)	46 753,84 €	43 417,24 €	13 357,09 €	14 089,65 €	14 089,65 €	15 251,95 €
Charges nettes totales (3) + (4)	48 459,13 €	39 947,61 €	14 035,73 €	14 949,61 €	14 949,61 €	13 573,57 €

!! la charge exceptionnelle de 45 092 € en 2017 (correspondant au reversement du BA au budget général) a été ramenée à 0

6.2.17. Le coût de gestion de l'assainissement par la commune de Villersexel

Compétence Assainissement	2014	2015	2016	2017	Coût réel (N-1)	Moyenne
011 - Charges de fonctionnement	49 237,81 €	48 312,18 €	46 678,02 €	50 601,32 €	50 601,32 €	48 707,33 €
012 - Charges de Personnel	73,93 €	- €	12 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	10 691,31 €
014 - Atténuations de produits	- €	- €	- €	- €	- €	- €
65 - Participations	2,25 €	- €	0,17 €	- €	- €	1,21 €
66 - Charges financières	39 541,77 €	38 668,31 €	42 140,07 €	41 633,51 €	41 633,51 €	40 495,92 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
68 - Dotations aux provisions et aux amortissements	39 076,58 €	39 305,74 €	38 683,23 €	40 445,67 €	40 445,67 €	39 377,81 €
Sous total Charges de fonctionnement liées à un équipement (1)	88 855,76 €	86 980,49 €	100 818,26 €	112 234,83 €	112 234,83 €	99 895,77 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services	83 326,04 €	77 790,24 €	73 190,31 €	83 193,26 €	83 193,26 €	79 374,96 €
74 - Subventions d'exploitations	12 108,58 €	58 326,22 €	24 790,27 €	22 243,05 €	22 243,05 €	29 367,03 €
75 - Participations	- €	- €	- €	1,76 €	1,76 €	1,76 €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	68,26 €	- €	44,98 €	- €	- €	56,62 €
Sous total Recettes de fonctionnement non liées à un équipement (2)	95 502,88 €	136 116,46 €	98 025,56 €	105 438,07 €	105 438,07 €	108 800,37 €
Charges nettes de fonctionnement (3) = (1) - (2)	6 647,12 €	49 135,97 €	2 792,70 €	6 796,76 €	6 796,76 €	8 904,61 €
Charges d'investissement	133 387,25 €	202 182,03 €	32 684,16 €	39 753,45 €	39 753,45 €	102 001,72 €
Recettes d'investissement	80 742,58 €	451 981,10 €	103 353,60 €	214 728,60 €	214 728,60 €	212 701,47 €
Charges nettes d'investissement (4)	52 644,67 €	249 799,07 €	70 669,44 €	174 975,15 €	174 975,15 €	110 699,75 €
Charges nettes totales (3) + (4)	45 997,55 €	298 935,04 €	67 876,74 €	168 178,39 €	168 178,39 €	119 604,35 €

la charge nette d'investissement est positive entre 2015 et 2017 en raison d'un report d'année en année important

6.3.1. Le coût de gestion de l'eau et l'assainissement par la commune de Courchaton

Compétence Eau et Assainissement	2014	2015	2016	2017	Coût réel (N-1)	Moyenne
011 - Charges de fonctionnement	12 164,96 €	12 573,54 €	10 830,53 €	13 432,95 €	13 432,95 €	12 250,50 €
012 - Charges de Personnel	4 456,57 €	4 613,46 €	5 212,94 €	5 465,78 €	5 465,78 €	4 937,19 €
014 - Atténuations de produits	6 738,00 €	9 726,00 €	8 265,00 €	8 129,00 €	8 129,00 €	8 214,50 €
65 - Participations	- €	244,94 €	- €	- €	- €	244,94 €
66 - Charges financières	4 935,18 €	6 166,81 €	3 703,89 €	3 348,75 €	3 348,75 €	4 538,66 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
68 - Dotations aux provisions et aux amortissements	24 922,48 €	23 620,07 €	24 712,60 €	24 637,40 €	24 637,40 €	24 473,14 €
Sous total Charges de fonctionnement liées à un équipement (1)	28 294,71 €	33 324,75 €	28 012,36 €	30 376,48 €	30 376,48 €	30 185,78 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services	34 931,87 €	42 525,85 €	52 090,21 €	58 873,67 €	58 873,67 €	47 105,40 €
74 - Subventions d'exploitation	- €	13 000,00 €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	7 000,00 €
75 - Participations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Sous total Recettes de fonctionnement non liées à un équipement (2)	34 931,87 €	55 525,85 €	52 090,21 €	59 873,67 €	59 873,67 €	54 105,40 €
Charges nettes de fonctionnement (3) = (1) - (2)	6 637,16 €	22 201,10 €	24 077,85 €	29 497,19 €	29 497,19 €	23 919,62 €
Charges d'investissement	42 043,56 €	141 406,51 €	15 637,48 €	154 680,75 €	154 680,75 €	88 442,08 €
Recettes d'investissement	361,94 €	167 072,63 €	5 140,00 €	114 987,85 €	114 987,85 €	71 890,61 €
Charges nettes d'investissement (4)	41 681,62 €	25 666,12 €	10 497,48 €	39 692,90 €	39 692,90 €	16 551,47 €
Charges nettes totales (3) + (4)	35 044,46 €	47 867,22 €	13 580,37 €	10 195,71 €	10 195,71 €	7 368,15 €

6.3.2. Le coût de gestion de l'eau et l'assainissement par la commune de Granges la Ville

Compétence Eau et Assainissement	2014	2015	2016	2017	Coût réel (N-1)	Moyenne
011 - Charges de fonctionnement	2 373,62 €	7 067,95 €	7 086,97 €	7 043,04 €	7 043,04 €	5 892,90 €
012 - Charges de Personnel	- €	- €	- €	- €	- €	- €
014 - Atténuations de produits	3 363,00 €	3 251,00 €	- €	7 394,00 €	7 394,00 €	4 669,33 €
65 - Participations	514,48 €	- €	876,57 €	637,50 €	637,50 €	676,18 €
66 - Charges financières	1 551,02 €	1 392,36 €	1 227,10 €	1 054,97 €	1 054,97 €	1 306,36 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	264,98 €	264,98 €	264,98 €
66 - Dotations aux provisions et aux amortissements	19 576,00 €	19 946,00 €	20 107,44 €	15 025,87 €	15 025,87 €	18 663,83 €
Sous total Charges de fonctionnement liées à un équipement (1)	7 802,12 €	11 711,31 €	9 190,64 €	16 394,49 €	16 394,49 €	12 809,75 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services	27 155,67 €	21 559,26 €	23 270,44 €	20 795,11 €	20 795,11 €	23 195,12 €
74 - Subventions d'exploitations	4 124,07 €	2 854,50 €	6 794,28 €	3 804,32 €	3 804,32 €	4 394,29 €
75 - Participations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €	1,12 €	1,12 €	1,12 €
Sous total Recettes de fonctionnement non liées à un équipement (2)	31 279,74 €	24 413,76 €	30 064,72 €	24 600,55 €	24 600,55 €	27 590,53 €
Charges nettes de fonctionnement (3) = (1) - (2)	23 477,62 €	12 702,45 €	20 874,08 €	8 206,06 €	8 206,06 €	14 780,78 €
Charges d'investissement	6 802,46 €	5 536,72 €	48 549,41 €	76 110,31 €	76 110,31 €	34 249,73 €
Recettes d'investissement	- €	409,00 €	- €	21 254,00 €	21 254,00 €	10 831,50 €
Charges nettes d'investissement (4)	6 802,46 €	5 127,72 €	48 549,41 €	54 856,31 €	54 856,31 €	23 418,23 €
Charges nettes totales (3) + (4)	16 675,16 €	7 574,73 €	27 675,33 €	46 650,25 €	46 650,25 €	8 637,45 €

6.3.3. Le coût de gestion de l'eau et l'assainissement par la commune de Granges le Bourg

<u>Compétence Eau et Assainissement</u>	2014	2015	2016	2017	Coût réel (N-1)	Moyenne
011 - Charges de fonctionnement	5 075,37 €	9 436,65 €	5 764,42 €	7 106,57 €	7 106,57 €	6 845,75 €
012 - Charges de Personnel	- €	- €	- €	- €	- €	- €
014 - Atténuations de produits	6 324,00 €	6 223,00 €	6 437,00 €	6 353,00 €	6 353,00 €	6 334,25 €
65 - Participations	- €	272,67 €	- €	- €	- €	272,67 €
66 - Charges financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
68 - Dotations aux provisions et aux amortissements	39 514,00 €	46 374,68 €	42 132,01 €	40 307,24 €	40 307,24 €	42 081,98 €
Sous total Charges de fonctionnement liées à un équipement (1)	11 399,37 €	15 932,32 €	12 201,42 €	13 459,57 €	13 459,57 €	13 452,67 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services	45 353,07 €	48 549,41 €	47 444,41 €	45 837,70 €	45 837,70 €	46 796,15 €
74 - Subventions d'exploitations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
75 - Participations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	12,98 €	- €	- €	- €	- €	12,98 €
Sous total Recettes de fonctionnement non liées à un équipement (2)	45 366,05 €	48 549,41 €	47 444,41 €	45 837,70 €	45 837,70 €	46 809,13 €
Charges nettes de fonctionnement (3) = (1) - (2)	33 966,68 €	32 617,09 €	35 242,99 €	32 378,13 €	32 378,13 €	33 356,46 €
Charges d'investissement	107 869,41 €	9 193,30 €	444,00 €	95 499,98 €	95 499,98 €	53 251,67 €
Recettes d'investissement	119 530,56 €	68 463,13 €	16 394,00 €	1 508,00 €	1 508,00 €	51 473,92 €
Charges nettes d'investissement (4)	11 661,15 €	59 269,83 €	15 950,00 €	93 991,98 €	93 991,98 €	1 777,75 €
Charges nettes totales (3) + (4)	45 627,83 €	91 886,92 €	51 192,99 €	61 613,85 €	61 613,85 €	31 578,71 €

6.3.4. Le coût de gestion de l'eau et l'assainissement par la commune d'Oppenans

<u>Compétence Eau et Assainissement</u>	2014	2015	2016	2017	Coût réel (N-1)	Moyenne
011 - Charges de fonctionnement	2 993,34 €	2 615,42 €	2 991,41 €	3 768,67 €	3 768,67 €	3 092,21 €
012 - Charges de Personnel	- €	- €	- €	- €	- €	- €
014 - Atténuations de produits	997,00 €	1 267,00 €	1 038,00 €	651,34 €	651,34 €	988,34 €
65 - Participations	- €	65,00 €	- €	- €	- €	65,00 €
66 - Charges financières	775,56 €	769,44 €	579,07 €	1 154,71 €	1 154,71 €	819,70 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
68 - Dotations aux provisions et aux amortissements	11 792,00 €	12 203,54 €	11 281,00 €	11 311,46 €	11 311,46 €	11 647,00 €
Sous total Charges de fonctionnement liées à un équipement (1)	4 765,90 €	4 716,86 €	4 608,48 €	5 574,72 €	5 574,72 €	4 965,24 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services	9 270,63 €	8 422,06 €	13 750,49 €	11 347,02 €	11 347,02 €	10 697,55 €
74 - Subventions d'exploitations	- €	4 000,00 €	- €	3 621,00 €	3 621,00 €	3 810,50 €
75 - Participations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Sous total Recettes de fonctionnement non liées à un équipement (2)	9 270,63 €	12 422,06 €	13 750,49 €	14 968,02 €	14 968,02 €	14 508,05 €
Charges nettes de fonctionnement (3) = (1) - (2)	4 504,73 €	7 705,20 €	9 142,01 €	9 393,30 €	9 393,30 €	9 542,81 €
Charges d'investissement	4 066,42 €	2 639,12 €	18 813,74 €	271 557,30 €	271 557,30 €	74 269,15 €
Recettes d'investissement	1 087,38 €	- €	22 802,00 €	248 009,53 €	248 009,53 €	90 632,97 €
Charges nettes d'investissement (4)	2 979,04 €	2 639,12 €	3 988,26 €	23 547,77 €	23 547,77 €	16 363,83 €
Charges nettes totales (3) + (4)	1 525,69 €	5 066,08 €	13 130,27 €	14 154,47 €	14 154,47 €	25 906,64 €

6.3.5. Le coût de gestion de l'eau et l'assainissement par la commune de Senargent

Compétence Eau et Assainissement	2014	2015	2016	2017	Coût réel (N-1)	Moyenne
011 - Charges de fonctionnement	10 371,27 €	12 818,78 €	14 725,41 €	21 676,35 €	21 676,35 €	14 897,95 €
012 - Charges de Personnel	- €	2 730,00 €	2 630,00 €	1 580,00 €	1 580,00 €	2 313,33 €
014 - Atténuations de produits	3 999,00 €	4 151,00 €	4 334,00 €	4 190,00 €	4 190,00 €	4 168,50 €
65 - Participations	559,13 €	- €	- €	- €	- €	559,13 €
66 - Charges financières	16 162,18 €	12 140,99 €	8 805,96 €	8 418,49 €	8 418,49 €	11 381,91 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
68 - Dotations aux provisions et aux amortissements	34 308,12 €	68 643,69 €	35 300,74 €	35 560,68 €	35 560,68 €	43 453,31 €
Sous total Charges de fonctionnement liées à un équipement (1)	31 091,58 €	31 840,77 €	30 495,37 €	35 864,84 €	35 864,84 €	33 320,82 €
013 - Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services	50 740,05 €	48 143,26 €	48 242,51 €	47 954,02 €	47 954,02 €	48 769,96 €
74 - Subventions d'exploitations	2 707,33 €	20 457,97 €	4 089,17 €	3 162,16 €	3 162,16 €	7 604,16 €
75 - Participations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	4,04 €	793,94 €	2 593,66 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 097,91 €
Sous total Recettes de fonctionnement non liées à un équipement (2)	53 451,42 €	69 395,17 €	54 925,34 €	52 116,18 €	52 116,18 €	57 472,03 €
Charges nettes de fonctionnement (3) = (1) - (2)	22 359,84 €	37 554,40 €	24 429,97 €	16 251,34 €	16 251,34 €	24 151,21 €
Charges d'investissement	9 906,04 €	12 536,33 €	21 469,87 €	342 443,78 €	342 443,78 €	96 589,01 €
Recettes d'investissement	208,00 €	528,00 €	- €	73 195,00 €	73 195,00 €	24 643,67 €
Charges nettes d'investissement (4)	9 698,04 €	12 008,33 €	21 469,87 €	269 248,78 €	269 248,78 €	71 945,34 €
Charges nettes totales (3) + (4)	12 661,80 €	25 546,07 €	2 960,10 €	252 997,44 €	252 997,44 €	47 794,13 €

La commune d'Autrey-le-Vay a dissout son budget annexe (aucune dépense ni recette sur la période)

Pas de budget annexe eau pour la commune de Bonnal

Pas de budget annexe eau pour la commune de Tressandans



Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SAS est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.

Deloitte fournit des services professionnels dans les domaines de l'audit, de la fiscalité, du consulting et du financial advisory, à ses clients des secteurs public ou privé, de toutes tailles et de toutes activités. Fort d'un réseau de firmes membres dans plus de 150 pays, Deloitte allie des compétences de niveau international à des expertises locales pointues, afin d'accompagner ses clients dans leur développement partout où ils opèrent. Nos 244 400 professionnels sont animés par un objectif commun, faire de Deloitte la référence en matière d'excellence de service.

En France, Deloitte mobilise un ensemble de compétences diversifiées pour répondre aux enjeux de ses clients, de toutes tailles et de tous secteurs – des grandes entreprises multinationales aux microentreprises locales, en passant par les entreprises moyennes. Fort de l'expertise de ses 10 300 collaborateurs et associés, Deloitte en France est un acteur de référence en audit et risk services, consulting, financial advisory, juridique & fiscal et expertise comptable, dans le cadre d'une offre pluridisciplinaire et de principes d'action en phase avec les exigences de notre environnement.

Le présent document et ses annexes sont confidentiels et réservés à l'usage interne exclusif de la Communauté de communes du Pays de Villersexel. Toute reproduction ou toute divulgation partielle ou totale à des tiers en est interdite, sauf accord écrit préalable de Deloitte & Associés.

